

SEN ONU N° 8

Avril 2002, Volume double

Sommaire

I. A LA UNE

- Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD): une Présentation par M. Ahmed Rhazaoui, Coordonnateur Résident des Activités Opérationnelles du Système des Nations Unies au Sénégal.

II. L'EVENEMENT

- Le Prix Nobel de la Paix à l'ONU et à son Secrétaire général, Kofi Annan
- Nations Unies : un Bureau pour l'Afrique de l'Ouest à Dakar

III. FOCUS

- La Journée des Nations Unies célébrée, le 24 Octobre sous les signes du Nobel et de la lutte contre la pauvreté.
- Journée des Droits de l'Homme : Le Sénégal déterminé pour le renforcement de la paix et de la fraternité de tous les peuples.

IV. QUESTIONS ECONOMIQUES, SOCIALES ET HUMANTAIRES

Urgence

Aide d'urgence du Système des Nations Unies pour soutenir les sinistrés du Nord du Sénégal.

Banque Mondiale

- Souplesse des conditions, facilité à l'accès aux institutions : des moyens incontournables pour lutter contre la Pauvreté.
- Le PNIR s'engage dans l'amélioration des conditions de vie de 60 % des populations rurales sénégalaises d'ici 2013.

BIT

- Le BIT pour une éradication programmée des pires formes de travail des enfants au Sénégal.
- Le BIT brandit un « Carton rouge » aux pires formes de travail des Enfants

CINU

Une centaine de professionnels découvrent à travers Internet la riche et variée documentation de l'ONU et de ses institutions spécialisées.

FNUAP

Cinquante Imams et Chefs religieux partenaires du FNUAP dans sa campagne de sensibilisation en matière de santé de la reproduction et de réduction de la mortalité maternelle à Kolda et Tambacounda.

OACI

60 millions de passagers et 2 millions de tonnes de fret en moins suite aux événements tragiques du 11 septembre 2001;

OMS

VIH/Sida : le Sénégal partage son expérience dans la maîtrise de la pandémie.

ONUDI

Instauration d'une culture de la qualité dans les industries ouest africaines.

PAM

Inauguration du Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest.

PNUCID

- 15 Chefs d'Etat de la CEDEAO déclarent la guerre contre la criminalité organisée : la traite des personnes, la corruption et les drogues en Afrique de l'Ouest.
- La traite des personnes en Afrique de l'Ouest : un fléau à éradiquer

PNUD

- Le PNUD et le FENU unissent leurs efforts pour combattre la Pauvreté à Kédougou et à Tambacounda (Sénégal)
- Le PNUD et DPI peaufinent des stratégies de communication pour une meilleure visibilité des actions de l'ONU sur le terrain.
- Le NEPAD au menu de la visite au Sénégal du Conseil d'Administration PNUD/FNUAP.

UNICEF

L'inscription et le maintien des filles à l'Ecole : celles qui préparent demain au tableau noir.

UNESCO

- La « Case des tout Petits » : une innovation pour optimiser l'éducation de base au Sénégal.
- Gorée patrimoine de l'Humanité : un symbole d'espoir aujourd'hui en péril.

UNIFEM

Les Nations Unies plus déterminées à intégrer la dimension Genre dans l'économie dans une perspective d'équité et de réduction de la pauvreté en Afrique.

V. CLIN D'OEIL

VI. MOUVEMENT DU PERSONNEL

A LA UNE

Le Nouveau partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD).

Comme l'atteste le chapitre 7 de la Déclaration du Millénaire « Répondre aux besoins spéciaux de l'Afrique », le développement du continent constitue une priorité pour l'Organisation des Nations Unies». Cependant, loin de laisser son destin entre les mains des autres, l'Afrique développe de nouvelles stratégies pour sortir du Sous-développement.

Parmi ces stratégies, le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD). Que renferme le concept ? Des éclaircissements dans l'analyse suivante de Monsieur Ahmed RHAZAOUI, Coordonnateur Résident des Activités Opérationnelles du Système des Nations Unies au Sénégal.

Origine

La Déclaration du Millénaire qui fut adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies en septembre 2000 avait pour ambition de tracer la voie pour un développement accéléré des pays pauvres à l'aube du nouveau millénaire. Le diagnostic sans complaisance de l'état d'appauvrissement de ces pays fut suivi par des propositions hardies, des idées novatrices et une nouvelle détermination de la communauté internationale à s'attaquer au sous-développement dans toutes ses formes.

L'Afrique occupa une place de choix dans la Déclaration (chapitre 7). Un continent secoué par les conflits et confronté aux fléaux de pauvreté, de pandémies, de mal développement et de plus en plus marginalisé par l'économie mondiale, exigeant une attention toute particulière. Ainsi la Déclaration préconisa un nouveau départ pour l'Afrique, basé sur un nouveau partenariat entre ses dirigeants et ceux des pays riches.

La Déclaration donna lieu à des débats sérieux dans plusieurs fora à travers le monde. Ces débats aboutissent en Afrique sur trois initiatives :

- i. Le "Millennium African Plan" (MAP) par les Présidents Mbeki (Afrique du Sud), Obasanjo (Nigéria) et Bouteflika (Algérie)
- ii. Le "Compact pour l'Afrique" par la Commission Economique pour l'Afrique ; et
- iii. "Le Plan OMEGA" par le Président Abdoulaye Wade du Sénégal.

Le "MAP" et le Plan OMEGA furent présentés à Davos en février 2001 par leurs auteurs respectifs. Le Compact adopta un profil bas et fut présenté par la CEA comme un instrument de mise en œuvre du MAP.

S'inspirant de la Déclaration du Millénaire et d'une nouvelle vision de la renaissance de l'Afrique, le Président MBeki a été à l'origine de l'élaboration du MAP auquel il a associé les Présidents Algérien et Nigérian.

Le MAP procède d'un diagnostic du retard de l'Afrique basé sur une analyse historique du continent et mettant en exergue l'impact négatif des relations économiques entre les pays du Nord et l'Afrique, en passant par l'esclavage, le colonialisme, l'échange inégal, l'ajustement

structurel, l'endettement et la marginalisation. La responsabilité des dirigeants africains est également mise en cause ainsi que la gouvernance politique et économique.

A partir de ce diagnostic, le MAP propose la base d'un compact entre les pays riches et l'Afrique donnant à chacun ses obligations et ses responsabilités

Le compact du MAP est exprimé sous forme de principes et d'orientations générales par rapport à la résolution des conflits, la bonne gouvernance, l'aide publique au développement, l'endettement, le commerce, les investissements, la lutte contre la pauvreté et le développement humain en Afrique.

Le Plan OMEGA quant à lui, ne s'attarde pas trop sur le diagnostic dont les éléments essentiels ne diffèrent pas beaucoup de ceux trouvés dans le MAP. Cependant, le Plan OMEGA souligne les facteurs les plus importants susceptibles d'expliquer les disparités entre les pays riches et l'Afrique, notamment dans les domaines des infrastructures, éducation, santé et agriculture. Il met en cause par ailleurs l'utilité du binôme aide et crédit qui ont eu pour conséquence d'enfoncer les pays africains dans l'endettement sans soulager leurs problèmes de développement.

Dès lors, le Plan OMEGA préconise une série de mesures visant à combler les disparités dans les quatre secteurs prioritaires. Pour trouver les ressources considérables à mobiliser, le Plan recommande une série de mesures incluant l'utilisation de l'épargne des pays africains, les investissements directs privés, l'aide publique au développement, l'émission de bons de trésor spéciaux et même de DTS (droits de tirage spéciaux) d'un nouveau type pour l'Afrique.

Si le MAP semble avoir eu l'aval de l'OUA, le Plan OMEGA lui était l'initiative du Président Wade qui a déployé des efforts considérables pour le faire connaître et le hisser au même niveau d'importance que le MAP.

Entre Davos et Gênes (Sommet du G8) où les deux initiatives ont été présentées par leurs auteurs respectifs, un dialogue a été engagé pour rapprocher les deux initiatives en vue d'en dégager une seule initiative africaine. Des équipes de techniciens des deux côtés se sont retrouvés tour à tour en Afrique du Sud, au Sénégal, puis en Egypte (dont le Président est devenu le cinquième père fondateur) pour élaborer la Nouvelle Initiative Africaine (NIA) qui fut adoptée par le Sommet de l'OUA de Lusaka en juillet 2001.

Ainsi, la NIA comprend les grandes lignes du MAP avec son analyse globale et sa vision de l'avenir de l'Afrique. Dans sa partie opératoire, on retrouve les idées du Plan OMEGA avec un élargissement du nombre de priorités (en y ajoutant la bonne gouvernance, les nouvelles technologies de l'information et de la communication, le VIH/SIDA,...)

Cependant, le document sorti de Lusaka avait toujours un caractère d'inachevé. De nouvelles concertations eurent lieu aux niveaux techniques et politiques, culminant au Sommet d'Abuja en octobre 2001 au Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD).

Il faut souligner dans le nouveau document l'importance donnée à la notion de partenariat pour signaler à la communauté internationale la détermination des pays africains à renforcer leur coopération avec les pays riches mais en tant que partenaires à part entière.

Vision

Le NEPAD est une initiative africaine qui donne une vision de l'avenir de l'Afrique. Elle a été lancée non pas par des experts ou des organisations internationales comme ce fut le cas des initiatives précédentes, mais par des Chefs d'Etats africains qui ont ainsi marqué leur volonté politique de s'attaquer aux problèmes qui entravent le développement de l'Afrique.

L'approche du NEPAD est basée sur la notion de "rattrapage" des pays développés en identifiant les disparités séparant l'Afrique de ces pays et en mettant en place une stratégie claire pour combler ces disparités.

L'appauvrissement de l'Afrique est attribué aux trois siècles d'esclavage, la période de colonisation et la domination économique depuis les indépendances, le tout ayant pour résultat l'exploitation systématique des ressources africaines, matérielles et humaines. L'économie mondiale opérant sur ces bases a continué à marginaliser l'Afrique.

Pour combler les retards et disparités ainsi accumulés l'Afrique revendique la contribution des pays développés sous forme d'investissements massifs dans les domaines prioritaires tels que définis par les dirigeants africains.

Les dix domaines retenus comme prioritaires sont :

- la bonne gouvernance publique (démocratie, respect des droits de l'homme, transparence)
- la bonne gouvernance économique : (justice indépendante et gestion honnête et transparente des sociétés privées)
- les infrastructures (routes, chemins de fer, port, aéroports...)
- l'éducation
- la santé
- les nouvelles technologies de l'information et de la communication
- l'agriculture
- l'environnement
- l'énergie
- l'accès aux marchés des pays développés (revoir l'OMC, encourager l'Accord de Cotonou, des initiatives telles que l'AGOA "African Growth Opportunity Act" qui ouvre le marché américain aux exportations africaines)

Le NEPAD est également basé sur la région comme espace économique plutôt que l'Etat avec ses limites en termes d'étroitesse des marchés et toutes sortes de contraintes artificielles.

L'optique régionale permettra de développer des projets dans les dix secteurs au niveau de l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique du Nord, l'Afrique Centrale, l'Afrique de l'Est, l'Afrique Australe et Madagascar. Ces projets seront élaborés et évalués financièrement avant d'être présentés aux partenaires publics et privés.

Mise en œuvre

Avec l'adoption de la Nouvelle Initiative Africaine, le Sommet de l'OUA à Lusaka a mis en place la Commission de Mise en Œuvre (Implementation Committee) composée de 15 Chefs d'Etats : les cinq initiateurs (Les Présidents Mbeki, Bouteflika, Obasanjo, Wade et

Moubarak) plus dix autres à raison de deux par sous-région. Cette commission sera épaulée par le Comité Directeur (Steering Committee) composée de délégués des pays fondateurs plus l'OUA, la CEA et la BAD. Elle aura un rôle essentiellement technique.

Par ailleurs, chacun des pays fondateurs servira comme chef de file pour la mise en œuvre de secteurs spécifiques :

Algérie :	développement humain
Egypte :	accès aux marchés, diversification des produits, Agriculture
Nigéria :	bonne gouvernance de l'économie privée, flux de capitaux
Sénégal :	infrastructures, environnement, nouvelles techniques de l'information et de la communication, énergie
Afrique du Sud :	bonne gouvernance politique, paix, sécurité, démocratie.

Pour enclencher le processus de mise en œuvre, les pays fondateurs ont lancé le 28 janvier 2002 des réunions ministérielles simultanées à Dakar, Tunis, Kampala, Libreville et Pretoria. Chaque réunion devait couvrir les secteurs confiés à chaque sous-région et proposer des projets régionaux concrets.

Ainsi, Dakar abrita une réunion des Ministres de la CEDEAO responsables de l'Energie, de l'Environnement, des Infrastructures et des NTIC.

Chacune des commissions ainsi constituées a produit un rapport donnant les premiers éléments de projets régionaux à soumettre aux pays africains et à leurs partenaires lors des étapes suivantes. Les projets régionaux seront ensuite soumis à une réunion continentale pour les intégrer en projets continentaux.

Pour mobiliser le secteur privé en tant qu'acteur important dans le financement du NEPAD, le Sénégal est à pied d'œuvre pour organiser un sommet africain sur la participation du secteur privé au financement du NEPAD.

Le sommet aura lieu à Dakar du 15 au 17 avril 2002.

Plusieurs rencontres bilatérales et multilatérales ont été organisées en préparation de ce sommet et de la prochaine réunion du G8 au Canada en juin 2002. Il est prévu que le NEPAD soit à l'ordre du jour de cette réunion.

Les rencontres qui ont eu lieu en février 2002 au Forum Mondial de New York (au lieu de Davos), à Paris avec le Président Chirac et 13 Chefs d'Etats africains et à Dakar avec le Premier Ministre Britannique Tony Blair ont servi à sensibiliser et mobiliser les partenaires de l'Afrique pour obtenir leur adhésion et soutien au NEPAD.

L'ÉVÉNEMENT

Le Prix Nobel de la Paix à l'ONU et à son Secrétaire général, Kofi Annan.

L' événement de l'année 2001 a été incontestablement le Prix Nobel de la Paix attribué à l'Organisation des Nations Unies et à son Secrétaire général, Kofi Annan.

En Décembre dernier, lors de la réception du Prix, M. Annan a bien voulu rappeler à la communauté internationale ses obligations. Il a plaidé pour le renforcement des capacités de l'ONU au sein de laquelle les nations peuvent œuvrer ensemble pour affermir la dignité et la valeur de chaque être humain et assurer la paix et le développement à tous les peuples de la terre.

Il faut préciser que l'attribution du Prix Nobel 2001 n'est pas une première. L'Organisation a dès 1965, et ce par le biais du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), reçu le Prix . Dans son discours, Mme Aase Lionaes, au nom du Comité Nobel déclarait que : l'UNICEF était un facteur de paix de la plus grande importance, que l'UNICEF avait compris que les enfants étaient la clef de l'avenir, que les enfants d'aujourd'hui étaient les acteurs de l'histoire de demain, que L'UNICEF a créé un lien de solidarité entre les pays riches et les pays pauvres.

Lorsque le prix a été accordé à l'Organisation internationale du travail (OIT), à l'occasion de son quinzième anniversaire en 1969, la Présidente du Comité Nobel, Mme Aase Lionaes, affirmait que peu d'organisations avaient, aussi bien que l'OIT, réussi à traduire dans la pratique les principes moraux fondamentaux sur lesquels elles étaient fondées : « Si tu veux la paix, cultive la justice ». Elle a ajouté que la création de l'OIT, 15 ans auparavant, avait constitué une avancée extraordinaire pour la cause de la justice sociale.

En 1981, pour la deuxième fois le Prix Nobel de la paix est attribué au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Le Comité Nobel déclarait que les réfugiés étaient déjà innombrables et que leurs rangs ne faisaient que grossir. Nous assistons, disait-il, à un véritable raz de marée de tragédies et de souffrances, tant physiques que psychologiques. Dans ce contexte, poursuivait le Comité Nobel, le HCR apporte une aide inestimable aux réfugiés malgré les nombreuses difficultés politiques qu'il a surmontées.

En 1988, le Comité Nobel norvégien a encore attribué le Prix par le biais des Forces de maintien de la Paix. Il indiquait que les forces de maintien de la paix des Nations Unies avaient, dans des circonstances extrêmement difficiles, contribué à réduire les tensions là où une armistice avait été signée mais où il restait à conclure un traité de paix. Dans de telles situations, les forces des Nations Unies représentaient la volonté manifeste de la communauté des nations de parvenir à la paix par la voie de négociations; elles avaient, par leur présence, contribué de façon décisive à ce que des négociations de paix effectives soient entamées. Javier Perez de Cuellar, alors Secrétaire général de l'Organisation, disait qu'il espérait que grâce à ce prix, et à l'attention dont l'ONU allait bénéficier, les affaires des nations pourraient être gérées de façon plus pacifique et plus juste. Il espérait aussi que ce prix susciterait des

efforts plus généralisés visant à mettre en place les moyens nouveaux et les institutions nouvelles dont l'humanité avait besoin pour assurer son avenir.

Une œuvre colossale

Du maintien de la paix à la lutte contre le VIH/Sida, en passant par la protection et la promotion des Droits de l'Homme et du Droit international, les Nations Unies ont été toujours présentes par le biais surtout de ses institutions spécialisées disséminées à travers les cinq continents notamment l'Afrique qui, pour l'ONU est une priorité.

Conçue et adoptée en 1945, la charte de l'ONU est fondée sur l'hypothèse d'une coopération continue des alliés, notamment des grandes puissances à qui il a été accordé le statut de « membres permanents » du Conseil de sécurité (à savoir : la Chine , la France , l'URSS, le Royaume Uni de Grande-Bretagne et les Etats-Unis).

Le Maintien de la Paix

Depuis 1945, on a pu dénombrer de nombreux conflits régionaux. Nombre d'entre eux sont aujourd'hui éteints. Le recours à l'ONU pour limiter ces conflits et pour en atténuer la portée et l'intensité s'est souvent avéré efficace. C'est ainsi qu'en déployant plus de 35 forces de maintien de la paix et de missions d'observation, l'ONU a pu rétablir le calme pour permettre au processus de négociation d'avancer tout en empêchant que les conflits fassent des millions de morts. A l'heure actuelle, l'ONU a déployé ses forces de maintien de paix dans un total de 16 pays. Depuis sa naissance, l'ONU a à son crédit la négociation de 172 règlements pacifiques qui ont mis fin à des conflits régionaux.

Promotion du Développement

Contrairement à l'aide bilatérale, dont le bénéfice réel tend à affluer vers les pays entretenant des liens spéciaux avec les pays donateurs, l'aide accordée par le biais des Nations Unies est équitablement répartie. C'est grâce aux efforts du système des Nations Unies que des problèmes importants tels que l'accroissement de la production alimentaire, l'accélération du rythme de développement industriel, l'abaissement des tarifs douaniers et des mesures pour faciliter le transfert de technologie ont reçu une attention soutenue au niveau international.

Le montant des décaissements annuels du système des Nations Unies, y compris les prêts et subventions, dépasse 10 milliards de dollars. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), en étroite coopération avec tous les Etats membres et d'autres institutions des Nations Unies, met au point et exécute des projets dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie, de l'éducation et de l'environnement. Il appuie plus de 5000 projets avec un budget de 2 milliards de dollars. Le Programme est la première source multilatérale de subventions au développement. La Banque Mondiale s'emploie le plus activement à mobiliser un appui en faveur des pays en développement dans le monde entier. Elle a prêté à elle seule 333 milliards de dollars pour l'exécution de projets de développement depuis 1946. De son côté, l'UNICEF dépense plus de 800 millions de dollars annuellement, principalement pour des campagnes de vaccination des enfants, des soins de santé, de nutrition et d'éducation de base dans 138 pays.

Les Droits de l'Homme

La promotion des droits de l'homme demeure l'un des principaux objectifs de l'ONU. Celle-ci dépend, à l'évidence, de la coopération multilatérale. Il n'est pas inutile de rappeler que trois ans après la création de l'ONU, le 10 décembre 1948, ses membres ont adopté d'un commun accord la Déclaration universelle des droits de l'homme, dont le texte est accepté comme la définition faisant autorité des droits fondamentaux que toute personne humaine

peut revendiquer, précisément parce qu'il s'agit d'un document adopté sur une base multilatérale. Grâce à la Déclaration et grâce à des instruments adoptés par la suite par l'ONU dans le domaine des droits de l'Homme, a été établie une norme de comportement que les gouvernements ne peuvent plus ignorer. Depuis l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'ONU a aidé à faire appliquer plus de 80 accords de caractère général concernant les droits politiques, civils, économiques, sociaux et culturels. En faisant enquête sur les plaintes relatives à des violations des droits de l'homme, la Commission des droits de l'homme de l'ONU a centré l'attention de la communauté internationale sur les cas de tortures, de disparitions et de détentions arbitraires et a fait peser sur les gouvernements les pressions internationales nécessaires pour qu'ils s'emploient à mieux assurer le respect des droits de l'homme.

Le Droit International

Le droit international codifié créé par l'ONU depuis plus d'un demi-siècle est plus important que dans toute l'histoire antérieure à cette époque. Plus de 300 traités internationaux, sur des questions aussi diverses que les droits de l'homme ou l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique et des fonds marins, ont été adoptés sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. L'élimination de l'apartheid en Afrique du sud est incontestablement à inscrire au palmarès des succès de l'ONU. En imposant des mesures allant de l'embargo sur les armes à une convention contre l'apartheid dans les sports, l'ONU a directement contribué à la chute du système de l'apartheid que l'Assemblée générale des Nations Unies a qualifié de « crime contre l'humanité ». En avril 1994, tous les Sud-africains ont pu participer sur un pied d'égalité à des élections qu'a suivi la mise en place d'un gouvernement par la majorité.

La Promotion des Droits de la Femme

L'un des principaux objectifs à long terme de l'Organisation a été d'améliorer la condition de vie des femmes et de faire en sorte qu'elles puissent véritablement prendre en mains leurs destins. Plusieurs conférences organisées pendant la décennie internationale pour la femme proclamée sous l'égide de l'ONU ont adopté toute une série de mesures visant à promouvoir la condition et les droits de la femme d'ici à la fin du XXe siècle. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW) ont appuyé des programmes et des projets visant à améliorer la qualité de la vie des femmes dans plus de 100 pays, ce au moyen de programmes de crédit et de formation, de projets tendant à faciliter leur accès aux nouvelles technologies de production vivrière et aux possibilités commerciales ainsi qu'à d'autres activités tendant à promouvoir le travail des femmes.

L'Afrique, priorité No 1

Pour l'ONU, l'Afrique depuis plusieurs années demeure la priorité des priorités. En 1986, elle a convoqué une session extraordinaire de l'Assemblée générale pour mobiliser un appui international en faveur de la reprise économique et du développement de l'Afrique. L'ONU a également créé une équipe spéciale inter-institutions chargée de veiller à ce que la communauté internationale honore les engagements pris et relève les défis du moment du continent. Le service de promotion des projets en Afrique a aidé les entrepreneurs de 25 pays à trouver un financement pour de nouvelles entreprises. Ce service amené à bien 130 projets représentant 233 millions de dollars d'investissements et 13 000 emplois nouveaux. Ces nouvelles entreprises devraient chaque année gagner ou économiser quelque 131 millions de dollars en devises.

Les Institutions spécialisées et Programmes

Les institutions spécialisées font parties du « Système des Nations Unies qui se compose du Secrétariat des Programmes et Fonds de l'ONU. Liées par des accords spéciaux, elles fournissent une aide technique et d'autres formes d'assistance pratique dans presque tous les secteurs d'activité économique et sociale. Elles ont largement contribué au développement économique et social des populations des Etats Membres. Pour prendre un seul exemple parmi tant d'autres : l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a réussi en 1980 à éradiquer la variole de la surface du globe, ce qui représente environ 1 milliard de dollars par an d'économie sur les vaccinations et les activités de contrôle, soit près de trois fois ce qu'a coûté la campagne d'élimination de ce fléau elle-même. L'OMS a également contribué à éliminer la poliomyélite de l'hémisphère occidental et prévoit que cette maladie sera complètement éradiquée dans les très prochaines années.

L'ONU contre le SIDA

L'un des plus grands défis en matière de santé qui interpelle aujourd'hui l'ONU est la lutte contre le VIH/SIDA. L'on sait que près de 25 millions de personnes à travers le monde vivent avec le virus alors que le nombre de décès liés au SIDA atteint 1,5 million par an. L'épidémie continue de se propager au rythme de 8.500 nouvelles contaminations par jour environ. Pour lutter contre ce fléau mondial, six agences des Nations Unies ont mis leurs ressources en commun dans le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA). Il s'agit de l'OMS, l'UNICEF, le PNUD, le FNUAP, l'UNESCO et la Banque Mondiale. Accroître le niveau d'engagement contre le SIDA chez les dirigeants politiques ; favoriser la recherche mondiale sur le SIDA ; contribuer à créer un climat de soutien aux personnes touchées par le VIH/SIDA, et est l'objectif visé par ce programme. Ce programme consiste à prévenir la transmission du virus, à dispenser des soins et un soutien aux malades, à réduire la vulnérabilité des individus et des communautés et à atténuer les conséquences de la maladie.

Utile et nécessaire

A travers ces quelques exemples, l'Organisation des Nations Unies demeure malgré tout ce qu'on pourrait lui reprocher un outil utile et nécessaire à l'humanité. Malgré le caractère endémique des tensions et des conflits au cours de ces décennies écoulées, beaucoup d'efforts ont été faits pour encourager la mise en place des éléments essentiels d'un ordre mondial stable notamment en droit international, droits de l'homme et normes universels, développement économique et social. L'Organisation des Nations Unies est le seul forum au monde où les pays, petits comme grands, peuvent exposer leurs problèmes. Si ce processus d'exposition de doléances et d'examen de solution implique de longs discours et des tonnes de papiers, le jeu n'en vaut-il pas la chandelle ? Préférait-on les coups de canon aux mots ?

Nations Unies : un nouveau bureau pour l'Afrique de l'Ouest à Dakar.

Le Secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan, a nommé, le 20 mars 2002, M. Ibrahima Fall comme son Représentant spécial et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest. Cette nomination vient confirmer l'intention exprimée par le Secrétaire général au Conseil de sécurité des Nations Unies, en Novembre 2001, de mettre sur pied un nouveau bureau pour l'Afrique de l'Ouest, établi pour trois ans et dirigé par un Représentant spécial.

Entre autres activités, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest va assister la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union du Fleuve Mano (UFM). Il effectuera des missions de bons offices et des missions spéciales dans les pays de la sous-région, au nom de M. Annan, notamment dans les domaines de la prévention des conflits et aux efforts de construction de la paix. Il devra également informer le Secrétaire général et le Siège sur les événements clés d'importance pour la sous-région.

M. Fall qui, jusque là et ce depuis 1997, occupait le poste de Sous-secrétaire général aux Affaires politiques, au siège des Nations Unies à New York, sera basé à Dakar, au Sénégal.

Avant sa nomination, M. Ibrahima Fall a, de 1992 à 1997, assumé les fonctions de Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme et de Directeur du Centre pour les droits de l'homme à Genève. Il a également été Secrétaire général de la Conférence mondiale des Nations Unies sur les droits de l'homme qui s'est tenue à Vienne en 1993.

De 1983 à 1984, M. Fall a occupé le poste de Ministre de l'enseignement supérieur du Sénégal, puis de Ministre des affaires étrangères de 1984 à 1990. A ce titre, il a été à diverses reprises le Chef de la délégation du Sénégal au cours des réunions ministérielles de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), du Mouvement des pays non-alignés et de l'Assemblée générale des Nations Unies. En 1986, M. Fall a été le porte-parole et le coordonnateur ministériel pour l'Afrique au cours de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à la situation économique critique de l'Afrique.

Avant de rejoindre le système des Nations Unies, M. Fall a été à partir de 1972 Professeur de droit public international et de droit constitutionnel à la Faculté des sciences économiques et juridiques à l'Université Cheikh Anta Diop à Dakar. De 1975 à 1981, il a été doyen de la Faculté dans la même Université.

M. Fall a suivi ses études supérieures à Dakar, Paris et La Hayes. Il a obtenu en 1968 un diplôme d'études supérieures en droit public, un diplôme d'études supérieures en sciences politiques en 1969, le diplôme de l'Institut d'études politiques de Paris en 1971, ainsi qu'un doctorat en droit public international de l'Université de Paris en 1972. Diplômé de l'Académie de droit international de La Hayes en 1973, il a également été reçu au concours de l'agrégation de droit public et de sciences politiques à Paris en 1974.

M. Fall a publié de nombreux articles en droit public international, en droit constitutionnel et en sciences politiques. En tant qu'expert non gouvernemental, il a participé à l'élaboration du projet préliminaire de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples de l'OUA. Il est également membre fondateur et président honoraire de l'Association sénégalaise de l'Unité africaine. M. Fall a également travaillé comme consultant et conseiller pour de nombreuses organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

M. Fall est né en 1942, à Tivaouane, au Sénégal. Il est marié et père de cinq enfants.

La Journée des Nations Unies célébrée, le 24 Octobre sous les signes du Nobel et de la lutte contre la pauvreté.

Le Sénégal a célébré, le 24 Octobre 2001, la Journée des Nations Unies. L'un des temps forts de la célébration qui, cette année a pris l'allure d'une semaine d'information et de sensibilisation sur la lutte contre la pauvreté, a été la cérémonie officielle et le vernissage de l'exposition commune aux agences des Nations Unies au Sénégal, organisés par le Centre d'Information des Nations Unies (CINU), à la Chambre de commerce de Dakar.

La cérémonie a été présidée par Son Excellence, Monsieur Cheikh Tidiane Gadio, Ministre des Affaires Etrangères, de l'Union Africaine et des Sénégalais de l'Extérieur. Il avait à ses côtés Messieurs Ahmed Rhazaoui, Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies au Sénégal et Toussaint Kongo-Doudou, Directeur du CINU.

Les membres du Corps diplomatique, des représentants des ONG, du personnel de l'ONU au Sénégal, des média sans oublier ceux des élèves et étudiants ainsi que des Casques Bleus des Forces armées sénégalaises ont participé à la cérémonie.

Ce sont les Casques bleus sénégalais qui ont procédé à l'ouverture de la cérémonie officielle ponctuée par la levée des couleurs. Cinq jeunes élèves de nationalités différentes venus du Cours Sainte Marie de Hann ont lu des extraits de la Charte de l'Organisation des Nations Unies.

Le Directeur du Centre d'Information des Nations Unies, M. Toussaint Kongo-Doudou a par la suite délivré le message du Secrétaire général des Nations Unies dans lequel s'adressant à ses collègues fonctionnaires de l'Organisation, Kofi Annan a déclaré que : "Le monde se trouve aujourd'hui face à un nouveau défi, qui n'efface pas pour autant ceux d'hier et le Prix Nobel de la Paix attribué à l'ONU et à son Secrétaire général nous honore tous, sans distinction, mais doit en même temps nous inciter à la modestie. J'espère qu'il nous encouragera à accomplir notre tâche avec une détermination plus grande".

C'est d'ailleurs sur cette détermination que le Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies a insisté sur les événements du 11 Septembre dont les auteurs, selon M. Rhazaoui: "sont incapables de nous offrir des solutions crédibles". Comme réponse aux "marginalistes qui pensent pouvoir juguler le terrorisme en éliminant ses auteurs, aux apocalyptiques qui prédisent des scénarios catastrophes pour notre avenir, il ajoute que : "Nous, aux Nations Unies peu connus en tant que concepteurs de méga théories, préférons fixer notre attention sur les réalités du terrain et chercher des solutions pragmatiques; les projections en question ne sont pas une fatalité si les événements du 11 Septembre servent à persuader la communauté internationale de procéder à un réexamen des relations Nord-Sud de fond en comble. Une telle approche, selon toujours M. Rhazaoui, n'est envisageable qu'à travers un organisme international tel que les Nations Unies et c'est là le sens des multiples interventions du Secrétaire général des Nations Unies proposant que les Nations Unies soient mobilisées comme instrument de lutte contre le terrorisme, mais aussi de lutte contre la pauvreté, l'injustice, l'exclusion, les inégalités". Une mobilisation qui a été couronnée par l'attribution en Décembre dernier du Prix Nobel de la Paix 2001 ".

Cette nomination a valeur de symbole, selon le Chef de la diplomatie sénégalaise pour qui : "le Prix Nobel de la Paix consacre cinquante six années d'efforts louables de ces milliers de fonctionnaires anonymes qui, au siège comme sur le terrain traduisent, tous les jours et souvent, au prix de leur vie, l'idéal de l'Homme au service de son prochain". Monsieur Cheikh Tidiane Gadio a par la suite rendu un vibrant hommage aux Forces de maintien de la paix fortement symbolisées par les Casques bleus dont des dizaines de milliers d'hommes et de femmes de tous les pays ont ainsi défendu, au risque de perdre leur vie, l'idéal de paix sur des terres lointaines. M. Gadio a renouvelé la ferme volonté de son pays de coopérer, dans le cadre des Conventions internationales et des résolutions pertinentes de l'ONU, "creuset vers lequel convergent tout naturellement les solutions aux grands défis de l'Humanité". Il a, pour terminer, appelé à une réponse africaine et mondiale pour éradiquer le terrorisme dont un des terreaux les plus fertiles est la pauvreté.

Une semaine d'information et de sensibilisation

La Journée des Nations Unies s'est inscrite en 2001 dans le cadre d'une semaine d'information et de sensibilisation sur les activités du Système des Nations Unies.

16 Octobre, Journée mondiale de l'Alimentation

La semaine a démarré le 15 Octobre par une conférence-débats à Pikine, dans la banlieue de Dakar sur le thème général de la semaine : **la micro-finance comme arme de lutte contre la pauvreté**. Elle s'est poursuivie le lendemain avec la célébration de la Journée mondiale de l'Alimentation avec comme maître d'œuvre le bureau de la FAO à Dakar avec pour thème : "*Lutter contre la faim pour réduire la pauvreté*" comme pour répondre à l'appel de Kofi Annan, Secrétaire général qui, dans son message à l'occasion de la célébration de la journée déclarait que: "Compte tenu des événements survenus récemment dans le monde et de la conjoncture économique actuelle, je prie tous nos partenaires de la communauté internationale de s'engager avec une énergie renouvelée sur deux fronts: la guerre contre la faim et la guerre contre la pauvreté".

Monsieur Jacques Diouf, Directeur général de la FAO a abondé dans le même sens dans son message délivré par M. Edouard TAPSOBA, Représentant de la FAO au Sénégal. Selon le Directeur général de la FAO le choix du thème de cette année s'explique par le fait que la Faim n'exclut pas la Pauvreté car si la faim est une conséquence de la pauvreté, l'inverse est aussi vraie: la faim est cause de pauvreté". Raison pour laquelle selon M. Jacques Diouf la lutte contre la pauvreté est une obligation morale pour tous et qu'il n'y aurait de progrès réel et durable dans la lutte contre la pauvreté si nous tous ne parvenons pas à garantir le respect du droit fondamental à la nourriture.

Sentiment partagé par le Ministre sénégalais de l'Agriculture et de l'Elevage, M. Pape Diouf qui a présidé la cérémonie officielle qui a eu aussi pour cadre la Chambre de commerce, en présence de nombreux membres du Corps diplomatique, du Gouvernement et surtout des Groupements féminins et autres acteurs évoluant dans le domaine de la transformation des céréales locales.

Dans son allocution M. Diouf a affirmé que cette préoccupation de la FAO et a été largement prise en compte dans la politique du Gouvernement qui a lancé de nombreux projets ayant pour but de lutter contre la pauvreté et l'éradication du fléau de la faim. Ces projets ont été élaborés, selon M. Pape Diouf avec la participation des populations bénéficiaires. Ce sont entre autres : l'accès des femmes au crédit, le programme spécial pour la sécurité alimentaire,

le projet des services agricoles et d'appui aux organisations de producteurs, et l'initiative africaine pour le développement.

17 Octobre, Journée de lutte contre la Pauvreté

La cérémonie officielle a été présidée par le Directeur de Cabinet du Ministre de l'Economie et des Finances. La célébration s'est poursuivie par des projections de films, expositions, et visites de projets sur le terrain; projets financés par le PNUD et des bailleurs de fonds dans le cadre du Programme Elargi de lutte contre la Pauvreté au Sénégal. Le quartier de Guinaw Rail/Pikine a été choisi pour apprécier le travail effectué par des Groupements d'Intérêt Economique comme celui de GRAP-BOIS au bénéfice des jeunes, des femmes et des handicapés de quartiers défavorisés

Lancements de rapports

La semaine de sensibilisation a été l'occasion de lancer deux rapports : **Rapport National sur le développement Humain** et **Les Sénégalaises en chiffres**. Le premier est l'équivalent au niveau national du Rapport sur le développement humain chaque année publié par le PNUD. Quant au second il donne d'intéressantes informations statistiques sur le rôle des femmes dans l'économie du Sénégal.

Journée des Droits de l'Homme : Le Sénégal déterminé pour le renforcement de la paix et de la fraternité de tous les peuples.

“**Droits de l'Homme : grands enjeux et dialogue entre les civilisations**”, a été le thème, en 2001, retenu pour la célébration de la Journée des Droits de l'Homme, le 10 Décembre 2001 au Sénégal. Les partenaires dans cette célébration ont été le Ministère de la Justice, l'Institut des Droits de l'Homme et de la Paix de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD), les associations d'étudiants de la dite Université et le Centre d'Information des Nations Unies à Dakar. Au menu du programme une cérémonie officielle présidée par le Ministère de la Justice, une exposition photos montée avec des ONG et les agences du Système des Nations Unies et une table ronde à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar.

“Célébrer cet anniversaire, c'est à la fois consolider les principes qui fondent la paix dans le monde et raffermir ceux des droits humains” a déclaré Mr. Basile Senghor, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, dans son message livré par son Conseiller Technique à cet effet. Il a tenu aussi à réaffirmer “la détermination du Sénégal pour le renforcement de la paix et de la fraternité de tous les peuples”.

Dans son message délivré par Monsieur Toussaint Kongo-Doudou, Directeur du Centre d'Information des Nations Unies, le Secrétaire général des Nations Unies, Mr. Kofi Annan a affirmé : "Des violations répétées des droits de l'homme dans un pays sont un signe d'alarme. Elles laissent présager un conflit. Ce n'est que si nous tenons compte de ce signal et que nous prenons des mesures pour faire respecter les droits de l'homme que nous pourrions préserver les gens de ce pays - et souvent des pays voisins - du fléau de la guerre".

Pour Maître Boucounta Diallo, Président de l'Organisation Nationale pour les Droits de l'Homme (ONDH) qui était parmi les nombreux invités à la cérémonie officielle, le combat est ailleurs dans un monde en perpétuel changement. A en croire Maître Diallo, le défi majeur à relever est d'ordre socio-économique car dans un état d'absolu pauvreté, on ne peut parler de respect des droits humains. Il parle même d'un respect strict des droits économiques et sociaux et d'une solidarité constante pour éradiquer le mal qui englobe les droits humains. Pour le président de l'ONDH, il faut aller plus loin et au rythme de l'Occident de sorte que comme le stipule le Secrétaire général dans son message: “tous les hommes et les femmes du monde, indépendamment de leur race, de leurs convictions ou de leurs nationalités comme membre d'une grande famille humaine, unis par un destin commun”.

Dans l'après midi, une table ronde axée sur le thème de la journée a eu lieu à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Il a été animé par d'éminents professeurs et chercheurs des facultés de Droits, de Lettres et des Sciences sociales, du Centre d'Etudes des Sciences et techniques de l'Information (CESTI) et du Clergé catholique sénégalais, devant un parterre d'étudiants, de représentants d'ONG et d'associations oeuvrant dans les domaines de la protection et de la promotion des droits humains.

QUESTIONS ECONOMIQUES, SOCIALES ET HUMANITAIRES

URGENCE

Aide d'urgence du Système des Nations Unies pour soutenir les sinistrés du Nord du Sénégal.

Des pluies diluviennes hors-saison, accompagnées d'une vague de froid inhabituelle se sont abattues, les 9, 10, et 11 Janvier 2002 dans les régions de Louga et de Saint Louis au Nord du Sénégal. Les conséquences ont été désastreuses : 28 personnes décédées, 13.993 locaux d'habitation abîmés, 5.382 bovins, 52.526 ovins et caprins sans compter la volaille ont été décimés, 1.581 hectares de terres agricoles ont été détruits et 1.537 tonnes de riz en phase de récolte perdus.

Devant la gravité de la situation, le Gouvernement du Sénégal a lancé à l'endroit de la Communauté internationale un appel d'urgence en faveur des sinistrés du Nord du pays.

Pour répondre à cet appel, le Système des Nations Unies a organisé une mission inter-agences du 19 au 21 Janvier 2002 composée par le PAM, le HCR, l'OMS, l'UNICEF, la FAO, PNUD et le CINU.

Le suivi de cette assistance sur le terrain a été effectué du 04 au 06 février à travers les missions du PAM, de l'OMS et de la FAO. Les actions en cours s'articulent autour des volets ci-après.

D'abord la fourniture de vivres aux personnes affectées à travers un programme du PAM d'un montant de 173,181 dollars EU. Ceci a permis l'achat de 500 tonnes de riz dans la Vallée (160 tonnes pour le département de Dagana ; 240 tonnes pour le département de Podor et 100 tonnes pour les trois départements de la région de Louga : 50 tonnes pour Linguère ; 30 tonnes pour Louga et 20 tonnes pour Kébémér). A noter qu'un premier don de 15 tonnes de blé avait été opéré immédiatement après l'appel du 17 janvier .

Ensuite l'amélioration de la couverture sanitaire grâce aux dons de l'UNICEF et de l'OMS avec l'achat au niveau local par l'UNICEF pour un montant total de 32,890 dollars (i) de produits et matériels d'assainissement ; (ii) de matériels d'assainissement et d'hygiène ; (iii) de matériaux de construction de blocs sanitaires. L'OMS fournira des médicaments pour un montant de 8.800.000 FCFA.

A noter également la mise à disposition de la logistique pour la distribution des dons.

Les Nations Unies vont aussi apporter l'assistance technique au processus de reconstruction des villages détruits à travers la mise à disposition par le PNUD, d'un

consultant international au niveau du comité ad hoc mis en place par le Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire.

Le PNUD a mis à la disposition du Gouvernement 80,000 dollars EU pour financer l'assistance technique nécessaire à la reconstruction des villages détruits.

Le PNUD a été chargé par le Gouvernement Italien d'acheter des équipements et matériels pour un montant de 97,500 dollars. La liste des besoins doit être fournie au PNUD par les autorités sénégalaises.

Il convient de noter également que la FAO a entamé avec les autorités nationales la préparation d'un Programme de Coopération Technique en vue d'appuyer la relance de l'agriculture dans les zones sinistrées.

BANQUE MONDIALE

Souplesse des conditions, facilité à l'accès aux institutions : des moyens incontournables pour lutter contre la pauvreté.

Au **Mozambique**, il faut accomplir 19 formalités, attendre cinq mois et s'acquitter d'un montant supérieur au revenu moyen par habitant pour enregistrer une nouvelle entreprise.

En **Australie**, en revanche, il suffit de deux formalités, de deux jours et d'une somme équivalant à 2% à peine du revenu annuel moyen par habitant pour effectuer la même opération. En **Slovénie**, le règlement d'un différend concernant un chèque impayé peut prendre jusqu'à quatre ans. A **Singapour**, le problème est réglé en 35 jours à peine.

Ces faits sont cités en exemple dans le rapport de la Banque Mondiale sur *le Développement dans le monde 2002 : des institutions pour les marchés*. Paru en septembre dernier, ce rapport démontre que la réduction de la pauvreté passe par l'amélioration des institutions. Il préconise alors souplesse et innovation pour mettre en place des institutions accessibles aux pauvres.

M. Roumeen Islam, le directeur du rapport observe, en effet, que la complexité excessive de la réglementation est particulièrement problématique dans les pays pauvres. « Au lieu de protéger les consommateurs et les entreprises, explique-t-il, ce type de réglementation a pour effet d'aggraver la corruption, de détourner l'énergie et d'abaisser la productivité. »

Le Rapport offre par ailleurs un cadre de réflexion fondé sur l'analyse attentive des détails de la conception des institutions à la base. Cette analyse porte notamment sur de nouvelles études des systèmes juridiques, de la réglementation des entreprises et de la structure du capital des entreprises, du secteur de la communication dans une centaine de pays.

Ainsi pour les auteurs du Rapport, la libre circulation de l'information stimule la demande d'institutions plus efficaces de la part du public, ce qui a un impact positif sur la gouvernance et la situation économique et sociale. Il ressort de l'analyse de la répartition du capital des entreprises du secteur de la communication dans 97 pays que la surveillance par les médias de l'action des pouvoirs publics est généralement moins efficace lorsqu'elle est le fait d'entreprises contrôlées par l'Etat que lorsqu'elle est exercée par des entreprises privées. Mais une forte concentration du capital privé peut aussi être une entrave à la liberté de presse. Ainsi en Ukraine, durant l'élection présidentielle de 1999, les entreprises de communication privées qui entretenaient des relations avec le pouvoir ont permis au président en place de bénéficier d'un temps d'antenne plus long et de reportages plus complaisants que les six autres candidats.

Pas de modèle universel

Un point important sur lequel les auteurs du rapport insistent, c'est qu'il n'y a pas de modèle universel. Prendre des institutions pour modèle et les copier sans se préoccuper de savoir si ceux qu'elles sont censées servir en ont besoin ou si l'administration et la collectivité ont les moyens de les utiliser peut entraîner le gaspillage de maigres ressources. Le rapport cite, à ce sujet, comme exemple, la Gambie et la Zambie qui, au début et au milieu des années 90, ont tenté de mettre en place des marchés boursiers en créant des marchés de valeurs et en formant le personnel nécessaire. Les entreprises inscrites à la cote étaient cependant si peu nombreuses que les marchés ne pouvaient générer suffisamment de commissions pour s'autofinancer.

Les recommandations contenues dans le rapport se résument aux quatre grands principes suivants qui doivent aider les décideurs à mettre en place des institutions plus efficaces, à savoir :

- compléter les structures existantes ;
- innover, c'est-à-dire être prêt à expérimenter de nouvelles formules et à modifier ou abandonner celles qui ne donnent pas de bons résultats ;
- mettre en relation. Autrement dit relier les communautés entre elles en assurant la libre circulation de l'information et en instaurant le libre-échange. L'échange d'informations par le débat public suscite en particulier une demande de réformes institutionnelles.
- Promouvoir la concurrence, c'est-à-dire favoriser la concurrence entre les juridictions, les entreprises et les individus. La concurrence stimule la demande d'institutions nouvelles, modifie les comportements, confère de la souplesse aux marchés et amène à découvrir des solutions inédites.

BANQUE MONDIALE

Le PNIR s'engage dans l'amélioration des conditions de vie de 60 % des populations rurales sénégalaises d'ici 2013.

Financé par la Banque Mondiale et le Fonds international de développement agricole (FIDA), le Programme national d'infrastructures rurales (PNIR) constitue l'un des principaux instruments de lutte contre la pauvreté en milieu rural pour les 12 années à venir. En effet le programme proposé devrait profiter à l'ensemble des communautés rurales du Sénégal, c'est-à-dire à une population estimée à environ cinq millions de personnes dont 60% vivent aujourd'hui au-dessous du seuil de pauvreté. Les communautés rurales devraient alors être en mesure de programmer, exécuter et gérer, dans le cadre d'un partenariat effectif avec les services décentralisés de l'Etat et le secteur privé, les activités de développement local.

Les objectifs qui lui sont assignés sont nombreux et variés. Il s'agit, entre autres, de développer et de mettre en place des processus décentralisés en vue de promouvoir les investissements en milieu rural. La participation effective des populations rurales à leur propre développement est aussi un des buts recherchés par le PNIR. Celui-ci est préparé selon le nouvel outil de la Banque Mondiale « Prêt Programme évolutif » et est articulé en trois phases de quatre ans chacune, ce qui permet aux concepteurs de pouvoir procéder éventuellement à des ajustements en cours de route pour placer le programme dans la direction souhaitée.

Pour la réalisation du projet, les initiateurs ont tenu compte de différentes composantes dont les plus significatives sont l'appui au processus de décentralisation en milieu rural, celui à la réforme de la fiscalité et des finances locales en milieu rural et le renforcement des capacités locales et nationales dans le domaine de la décentralisation locale.

Pour le transfert des fonds aux communautés rurales, il a été créé le Fonds d'investissement local (FIL) dont l'objectif est d'impulser le développement local à travers le financement de micro-projets. Les ¾ des fonds du FIL sont affectés au Fonds d'investissement rural (FIR). Le reste au Fonds d'appui à l'innovation.

Sous cette composante qui englobe trois activités, le PNIR se propose d'apporter son concours à la direction du Génie rural (DGR) dans l'élaboration de stratégies et la définition de ses tâches pour lui permettre d'accomplir ses différentes missions. Il se propose aussi de lui fournir des appuis dans l'exécution des tâches entrant dans son domaine de compétence .

Quant à l'exécution des différentes composantes, elle sera assurée par des institutions existantes, sous l'orientation et la supervision d'un comité interministériel de pilotage et sous la responsabilité d'une cellule de coordination générale.

BIT

Le BIT pour une éradication programmée des pires formes de travail des enfants au Sénégal.

Une nouvelle approche fondée sur le renforcement du partenariat national et international assortie de délais en vue de combattre et d'enrayer les pires formes de travail des enfants au Sénégal vient d'être entamée. Elle a été conçue à l'issue de la première phase nationale pour l'élimination de l'exploitation des enfants au travail communément appelé IPEC.

Un programme indicatif de travail pour l'année 2002 a été établi à l'issue de l'atelier d'auto-évaluation et de capitalisation de cette phase, tenu du 11 au 13 Décembre 2001, à Saly Portudal. Le programme cible des actions prioritaires telles que la dissémination et le partage de l'information sur le travail des enfants, la formation des membres, la promotion des droits juridiques, culturels et sociaux des enfants, l'amélioration effective de leur protection contre l'exploitation économique ou sexuelle, le renforcement de la prise en charge communautaire des enfants. A cet effet le programme IPEC s'oriente actuellement, pour sa seconde phase vers la mise en place d'un Programme assorti de délais (en anglais Time bound program / TBP) pour l'éradication de pires formes de travail des enfants documentées et sélectionnées par le Sénégal.

Il bénéficie du soutien de la Coopération Française pour deux années. Il permettra de préparer l'élaboration et l'adoption d'un programme directeur national(TBP) à la fin du processus, basé sur un important consensus national sur le choix des formes prioritaires à éradiquer dans un délai déterminé, une très forte volonté politique et enfin la mise en commun des énergies et ressources nationales et internationales pour atteindre les objectifs fixés.

L'atelier a réuni les principaux partenaires à l'exécution, soit quelques 70 représentants du Gouvernement, des Organisations d'Employeurs et des Syndicats, des ONG et associations, des Universitaires, des Associations professionnelles d'artisans, des réseaux associatifs de femmes enseignantes et travailleuses, des enfants et jeunes travailleurs, pour en dresser le bilan, s'interroger sur ses contraintes et préconiser des solutions aptes à promouvoir des attitudes et comportements favorables à l'élimination du travail des enfants, notamment dans ses pires formes au Sénégal.

Bilan

L'Administratrice du Programme ainsi que les différents partenaires ont pu soumettre à l'appréciation des participants de l'atelier le bilan de leur action, les performances réalisées, les faiblesses et contraintes de leur intervention ainsi que l'évolution du travail des enfants dans leurs champs respectifs. Les échanges ont permis de tirer les leçons de cette expérience inédite de partenariat dans des domaines aussi variés que le renforcement du dispositif juridique, la prévention par l'éducation de base, la scolarisation, la formation technique et la mobilisation communautaire, la recherche action formation, la santé et sécurité des enfants, le retrait et la réhabilitation des enfants des pires formes de travail comme la récupération d'ordures, la prostitution, la mendicité. La stratégie de communication et de mobilisation sociale pour la protection juridique, sociale et communautaire des enfants contre les pires formes de travail ainsi que le renforcement du partenariat national ont également été questionnés, de même que l'exécution technique, administrative et financière.

Recommandations

Les principales recommandations de l'atelier montrent qu'il reste encore beaucoup à faire malgré la diversité et la richesse des actions entreprises dans des programmes d'action, notamment dans le domaine de l'éducation, de la protection et de la mise en commun des synergies pour lutter efficacement contre la pauvreté, principale cause de la mise au travail des enfants.

L'atelier a par ailleurs mis en avant le rôle stratégique des médias dont les capacités et moyens d'actions doivent être améliorés de façon à leur permettre d'intervenir plus efficacement dans ces champs d'action.

Notant la complexité du phénomène ainsi que la diversité des situations, il est apparu également nécessaire de développer le partenariat vers des alliances stratégiques regroupant des acteurs clé tels que l'Etat, les ONG, les Médias, les Syndicats, les Employeurs, les Collectivités, les Organisations Internationales, les Leaders d'opinion, les enfants eux-mêmes ainsi que leurs familles.

Cette idée a pu connaître un début de réalisation grâce à la mise en place d'un observatoire intersyndical CNTS-CSA-UNSAS, la mise en œuvre d'un programme important de soutien du CNP des enfants travailleurs et de leurs familles dans le secteur informel et le milieu rural, la réalisation d'une importante base de données sur le travail des enfants et enfin la mise sur pied d'un réseau national de tous les intervenants dans le domaine du travail des enfants afin de promouvoir une meilleure coordination et la rationalisation des interventions sur le terrain, ainsi qu'un système de suivi permanent du travail des enfants au Sénégal.

Comité de pilotage

Il faut rappeler que le réseau, dont la charte a été adoptée en Assemblée générale en décembre 2001, est aujourd'hui en place avec un comité de pilotage et les membres du bureau exécutif désignés. Ce réseau, dont la compétence et la crédibilité méritent d'être renforcées, s'est fixé pour objectifs majeurs d'agir sur les espaces négatifs de non application des droits des enfants, de mobiliser l'opinion, de contribuer à affiner l'analyse de la situation, à orienter les politiques économiques et sociales et le cadre normatif afin de mieux protéger les enfants.

Le 31 décembre 2001 prenait fin officiellement la première de l'IPEC, dont la mise en œuvre au Sénégal a été assurée par l'Organisation International du Travail (OIT) depuis mars 1998, grâce à un appui financier très important du Gouvernement Royal des Pays Bas.

Le programme IPEC vise essentiellement au renforcement des capacités nationales pour prévenir la mise au travail des enfants, en particuliers les plus jeunes et les filles, à l'amélioration des conditions de vie et de travail des enfants déjà en situation de travail et enfin à l'abolition du travail des enfants dans ses pires formes, en offrant aux parents et aux familles des alternatives viables. Tout au long de son exécution, le programme national IPEC a favorisé le développement d'un processus essentiellement participatif pour identifier les déterminants du travail des enfants et les stratégies globales et spécifiques susceptibles de le prévenir, le contenir et l'enrayer.

BIT

Le BIT brandit un « Carton rouge » aux pires formes de travail des Enfants.

Le travail des enfants fait 250 millions de victimes dans la tranche d'âge des 5 -14 ans, dont 80 millions se trouvent en Afrique où aujourd'hui, des millions d'enfants travaillent dans des exploitations agricoles, des plantations, des mines, des carrières, des usines, des boutiques ou comme domestiques. Certains sont vendus et font l'objet d'un trafic en vue d'être utilisés comme esclaves. D'autres vivent un véritable cauchemar parce qu'on les oblige à se prostituer ou à participer à des conflits armés. Privés de l'opportunité de recevoir une éducation qui leur permettrait d'avoir une vie meilleure, pratiquement tous les enfants africains qui travaillent sont condamnés à vivre constamment dans la pauvreté, ce qui constitue un fléau pour l'Afrique d'aujourd'hui et hypothèque son avenir.

Bon nombre de footballeurs qui participent à la Coupe d'Afrique des Nations Mali 2002 ont échappé à des conditions analogues d'extrême pauvreté pour devenir les champions qu'ils sont aujourd'hui et auxquels nous rendons hommage. Inspiré et encouragé par le modèle que représentent ces sportifs, le Bureau International du Travail a entrepris de lancer, en partenariat avec la Confédération Africaine de Football et le Comité d'Organisation de la Coupe d'Afrique des Nations, édition 2002 au Mali, une campagne de mobilisation et d'information sous le slogan **« Carton rouge au travail des enfants »**

Durant les trois semaines du championnat (19 Janvier – 10 Février 2002), des millions de personnes en Afrique et partout dans le monde ont reçu un message qui en appelle à l'élimination, dans les plus brefs délais, des pires formes de travail des enfants.

La campagne a démarré avec la cérémonie d'ouverture de la CAN 2002 par Une minute de silence en solidarité avec les enfants travailleurs, les victimes des guerres et autres calamités dont souffre l'Afrique aujourd'hui. Elle s'est poursuivie avec l'hymne de la campagne qui a été interprété par des chanteurs africains de renom, la retransmission d'un vidéo-clip comprenant des messages de célébrités contre le travail des enfants assurée par les télévisions nationales, le lancer de ballons de football, frappés du logo de l'IPEC, de la campagne et du Comité d'organisation de la Coupe, des banderoles «Carton rouge au travail des enfants» ont cerné les endroits stratégiques des différents stades de compétition. Autres activités. Il s'agit, entre autres, de la diffusion des activités de la campagne par les radios africaines, avant et pendant le tournoi, la distribution des fanions, de casquettes et de maillots frappés du logo de l'IPEC et de la Campagne et du COCAN, des expositions dans les principales villes du pays, un Forum d'enfants et des rencontres publiques au Mali et dans les autres pays africains.

Au niveau du Sénégal, le programme a été lancé lors d'une cérémonie, 15 janvier 2002 au Stade Léopold Sédar Senghor, co-présidée par le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi et le Président de la Fédération Sénégalaise de Football, en présence de l'équipe nationale, les LIONS DU SENEGAL. Au menu du programme de cette cérémonie le vernissage de l'Exposition photos, dessins et poèmes sur le travail des enfants, la distribution de 3.000 cartons rouges et autres gadgets (avec la photo des lions du football et d'autres disciplines) aux différents partenaires : média, agences de voyages et compagnies aériennes, équipes nationales et supporters, Conseil national du Patronat, etc...

CINU

Une centaine de professionnels découvrent à travers Internet la riche et variée documentation de l'ONU et de ses institutions spécialisées.

Le Centre d'Information des Nations Unies à Dakar (CINU), en collaboration avec l'Association Sénégalaise des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes du Sénégal (ASBAD) a organisé, le 4 Décembre 2001, un colloque sur l'utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) dans la diffusion de l'information scientifique et technique, avec comme modèle celui de l'Organisation des Nations Unies.

Placé sous la présidence d'honneur du Ministre de la Culture du Sénégal, le colloque a réuni une centaine de participants en majorité membres de l'ASBAD venus des différentes régions du Sénégal. Ce sont les responsables des services d'information et de documentation des 21 bureaux des institutions spécialisées des Nations Unies représentées à Dakar qui ont animé le colloque. Durant toute la journée ils se sont succédés devant les participants pour des démonstrations à travers le Site web de l'ONU ou de leurs agences respectives.

Le Directeur de cabinet du Ministre de la Culture qui a présidé la cérémonie officielle d'ouverture du colloque a salué l'initiative et magnifié les actions de l'ASBAD qui selon le Directeur : « entre dans la catégorie de ce que le Président de la République considère comme les acteurs d'un Sénégal qui gagne, parce qu'elle travaille sans relâche à la maîtrise par le Sénégal, des informations indispensables pour accéder à la démocratie, au développement et à la modernité ».

Pour M. Toussaint Kongo-Doudou, Directeur du CINU : "Diffuser à grande échelle est une des qualités requises pour une bibliothèque, un centre de documentation ou un service d'archives. Et aujourd'hui il n'ya pas meilleure manière de diffuser l'information que de passer par les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication". A l'ONU, a-t-il poursuivi, l'importance de l'Information Scientifique et Technique a été très tôt reconnue, avec la création de la Bibliothèque Dag Hammarsold qui va, cette année fêter ses 40 ans. Son fonds avoisine les trois millions de volumes. Elle soutient un réseau de 384 bibliothèques dépositaires à travers le monde et dont deux implantées à Dakar : à l'Assemblée Nationale et à Université Cheikh Anta Diop.

Pour la troisième édition, responsables du CINU et de l'ASBAD ont souhaité élargir la rencontre aux professionnels des autres pays couverts par le CINU à Dakar: Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, et Mauritanie. Lors de la première édition, en 2000, les travaux ont porté sur la typologie et l'importance de la production documentaire de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées.

FNUAP

Cinquante Imams et Chefs religieux partenaires du FNUAP dans sa campagne de sensibilisation en matière de santé de la reproduction et de réduction de la mortalité maternelle à Kolda et Tambacounda.

Le Fonds des Nations Unies pour les Activités en matière de Population (FNUAP), dans le cadre du 5^{ème} programme d'appui du FNUAP au Gouvernement du Sénégal (2002-2006), a organisé du 8 au 11 Janvier 2002 à Kolda, un atelier sur la Santé de la Reproduction (SR), à l'intention d'une cinquantaine d'Imams et islamologues ayant été identifiés comme leaders religieux influents et conseillers auprès des populations des différentes localités des régions de Tambacounda et de Kolda.

Il a été assisté par des spécialistes travaillant dans ces deux régions comme animateurs de l'atelier dont l'objectif était de sensibiliser les chefs religieux sur les questions de la reproduction et plus précisément sur les thèmes de : la mortalité maternelle, l'excision, la planification familiale, la parenté responsable et la santé de la reproduction des adolescents.

Le choix de ces régions est motivé par des indicateurs en Santé de la Reproduction très faibles : une prévalence contraceptive respectivement de 4,6 % et 5,1 % contre 8,2 % au niveau national¹, un indice synthétique de fécondité de 6,4 et 6,3 contre 5,2 % au niveau national², un taux de mortalité maternelle de 1.200 pour 100.000 naissances vivantes à Tambacounda³, un taux d'accouchements assistés de 28 % dans les deux régions contre 48,3% pour le pays⁴, un déficit de structures sanitaires et de personnel qualifié.

D'autres facteurs affectent également la santé des populations et particulièrement des femmes dans les régions de Tambacounda et Kolda. Il s'agit de la pauvreté, l'analphabétisme, le faible niveau de scolarisation des filles (14% contre 63% au niveau national), le poids des travaux domestiques, les pratiques traditionnelles néfastes et l'insuffisance des mesures d'assainissement, d'hygiène et d'accès à l'eau potable (5% de la population dans ces régions a accès à l'eau potable contre 53% au niveau national).

Les travaux se sont déroulés en atelier et ont mis l'accent sur une approche participative : échange et partages d'expériences et de perceptions par rapport aux différents thèmes traités. C'est ainsi que sur les questions posées, chaque participant a eu l'opportunité de s'exprimer en rédigeant ses réponses et ses opinions sur des fiches et dans sa propre langue. Les réponses ont été collectées, affichées, analysées et commentées tantôt par des spécialistes de la santé (gynécologue, coordinatrice SR, médecins), tantôt par des Islamologues et par les Imams eux mêmes.

Les travaux ont été sanctionnés par une série recommandations qui ont été intégrées dans la programmation des activités et du budget du FNUAP pour les cinq prochaines années dans les Régions de Kolda et de Tambacounda. Il s'agit, entre autres, d'assurer la diffusion des outils et argumentaires religieux déjà disponibles auprès des Imams des deux régions, de développer des activités de sensibilisation des populations selon les catégories sociales en mettant

l'accent sur les hommes, de concevoir et mettre en œuvre un plan de suivi et de coordination impliquant le niveau central et l'Association des Imams et Oulémas du Sénégal.

Ce plan de suivi aboutira dans un délai de trois mois, à la réalisation des activités ci-après : l'élaboration de modules de formation des Imams en matière de santé de la reproduction, l'organisation de sessions de formation en santé de la reproduction pendant une à deux semaines au profit des Imams (par groupe de 20 personnes) et des agents de l'EPS des deux régions, l'organisation d'ateliers départementaux de formation des Imams en SR dans les deux régions, l'élaboration et la mise en œuvre des programmes opérationnels (niveau districts) de sensibilisation des populations en matière de SR.

OACI

60 millions de passagers et 2 millions de tonnes de fret en moins suite aux événements tragiques du 11 septembre 2001.

Comme on aurait pu le penser, les événements du 11 Septembre 2001 marqués par les attentats spectaculaires intervenus à New York et Washington, n'ont pas eu d'influence notoire sur les données statistiques de l'aviation civile internationale.

En effet les chiffres préliminaires sur le trafic pour 2001, publiés récemment par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), indiquent une diminution par rapport à 2000 de 6% du trafic total régulier ainsi que du trafic international régulier des compagnies aériennes du monde, exprimés en tonnes-kilomètres réalisées⁵. C'est la première fois depuis 1991 qu'une diminution des chiffres totaux d'une année est constatée par rapport à l'année précédente.

Les statistiques fournies par les 187 Etats contractants de l'OACI indiquent que, jusqu'en septembre 2001, le trafic mondial n'avait dans la pratique pas bougé, par rapport à la même période en 2000. En effet le trafic des passagers a connu une faible croissance, mais celle-ci a été annulée par une diminution substantielle du trafic de fret. Pour l'ensemble de l'année 2001, les chiffres à jour indiquent une diminution de 5% du trafic mondial des passagers (en passagers-kilomètres réalisés), tant pour le trafic total régulier que pour le trafic international régulier.

En chiffres absolus, cela représente une baisse de quelque 60 millions de passagers et 2 millions de tonnes de fret dont l'effet a été le plus marqué après les événements tragiques du 11 septembre.

Les modifications de la capacité ne sont pas allées de pair avec celles du trafic, de sorte que le coefficient de remplissage moyen pour les passagers est passé de 71% en 2000 à environ 68% en 2001 pour le total des vols et de 72 à 70% pour les vols réguliers internationaux.

⁵ La tonne-kilométrique est une mesure combinée du trafic de passagers, de fret et de poste qui tient compte de la distance parcourue.

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)

L'Organisation de l'aviation civile internationale facilite les transports aériens et veille à en assurer la sécurité. Créée en 1944, elle a pour fonction d'adopter des normes et règlements internationaux concernant la sécurité, la sûreté, l'efficacité et la régularité des transports aériens et constitue une instance de coopération pour ses 185 Etats membres dans tous les domaines de l'aviation civile.

L'OACI est administrée par une Assemblée, son organe principal, qui comprend des représentants de 33 pays élus par l'Assemblée. Cette dernière, qui se réunit au moins une fois tous les trois ans, détermine la politique de l'OACI et examine toutes les questions qui ne sont pas expressément portées devant le Conseil. Le Conseil, qui est l'organe exécutif de l'Organisation, exécute les directives de l'Assemblée.

Le budget de l'OACI pour 2000 s'élevait à 52,6 millions de dollars.
L'OACI compte 793 employés.

OMS

VIH/sida : Le Sénégal partage son expérience dans la maîtrise de la pandémie.

Selon les rapports de la US Bureau of census de 1987, ANDERSON, R.M et al de 1991 et MEDA, N. de 1998, les données statistiques depuis la pandémie du VIH/SIDA, et pratiquement toutes les estimations en la matière indiquent que le Sénégal est un pays où le niveau d'infection par le VIH/SIDA est à la fois faible et stable .

Bien qu'il existe au Sénégal des facteurs macro-économiques qui, dans d'autres pays ont favorisé le développement de l'épidémie, d'autres facteurs qui auront sûrement contribué à la maîtrise de l'épidémie au Sénégal, sont entre autres :

- une politique de réglementation du travail du sexe et une prise en charge des IST chez les travailleuses du sexe avant l'avènement du VIH/SIDA ;
- une politique de sécurité transfusionnelle (contrôle du risque immunologique et infectieux) initiée depuis 1970 ;
- une intégration de la prise en charge des IST dans les activités de planning familial en place depuis les années 80 ;
- une réforme du système de santé pour favoriser l'accès aux soins et la participation des populations à la gestion du système de santé ;
- l'existence d'un réseau dense et actif de mouvements associatifs de jeunes et de femmes ainsi que d'un maillage religieux susceptible de soutenir la mobilisation sociale.

Cependant ces facteurs à eux seuls ne semblent pas expliquer la situation du VIH au Sénégal. La réponse mise en œuvre y a également joué un rôle décisif. Cette réponse fonde sa spécificité sur la rapidité de sa mise en œuvre, son approche pluridisciplinaire, multi-sectorielle et holistique. Il se dégage ainsi des enseignements essentiels dans les domaines suivants :

- la mise en œuvre rapide et le perfectionnement du système de surveillance ;
- la densification et le caractère multidisciplinaire des recherches ;
- l'intégration de la lutte contre les IST dans la stratégie de lutte contre le VIH ;
- des interventions ciblées à l'endroit des groupes les plus vulnérables (jeunes, travailleuses du sexe, élèves, des leaders communautaires, des religieux, des parlementaires, des professionnels de la communication) ;
- une forte implication des communautés de base, des leaders politiques et religieux, ainsi que des ONG et des associations communautaires ;
- la mise en œuvre de pratiques et de concepts d'approche qui prennent en compte les contextes socioculturels ; ce qui a facilité l'appropriation par les populations des stratégies de lutte contre le SIDA ;
- un dialogue politique intense dès 1988 et une volonté politique soutenue par un engagement personnel du Chef de l'Etat, et se traduisant par une allocation importante de ressources ;
- une collaboration efficace avec les partenaires au développement ;

- la stabilité du PNLIS (notamment le maintien des acteurs de première heure qui constituent une mémoire), et la maîtrise des méthodes de travail permettant l'ouverture, la participation, la flexibilité, l'adaptation, et la rigueur dans la conception et la gestion ;
- la reconnaissance des personnes vivant avec le VIH et leur implication dans la lutte contre le VIH/SIDA ;
- un suivi et une évaluation continus des programmes centraux ainsi qu'une évaluation participative par les communautés des activités à la base.

C'est tout ce processus et cet ensemble de réponses, qui comprennent des insuffisances et des faiblesses, qu'il faudrait vulgariser pour maintenir les acquis, corriger les imperfections et partager les expériences avec le reste du monde.

ONUDI

Instauration d'une culture de la qualité dans les industries ouest africaines

Les Nations Unies par le biais de l'ONUDI vont aider pour le développement d'une culture de la qualité des entreprises ouest africaines avec un accent particulier sur la protection des consommateurs.

L'Union Européenne (UE) et L'Union Economique Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ont sélectionné l'Organisation des Nations Unies pour le développement Industriel (ONUDI) comme Agence d'Exécution pour la réalisation d'un programme régional UEMOA sur la « Normalisation-Accréditation-Certification-Qualité » d'un montant de 8.199.462.500 F CFA. L'exécution de ce programme permettra de renforcer la compétitivité des entreprises de l'UEMOA, et ce entre autres, grâce à l'amélioration de la maîtrise des normes et standards de qualité dans des Etats membres de l'UEMOA.

Pour mieux faire comprendre aux différents acteurs les enjeux d'un tel programme le Ministère de l'Industrie du Sénégal et l'ONUDI, en collaboration avec l'Association sénégalaise de la normalisation (ASN), ont organisé, en Décembre dernier à Dakar, un séminaire de lancement de la composante sénégalaise de ce programme sur le thème : le défi de l'intégration régionale pour les industries sénégalaises.

Entre autres sujets discutés : l'accès aux marchés régionaux et internationaux, les leçons et perspectives de la problématique du développement de l'Entreprise Afrique – Caraïbes - Pacifique, la problématique de la compétitivité des entreprises sénégalaises dans l'UEMOA, le volet Sénégal du programme et l'appui à l'ASN, la politique industrielle commune de l'UEMOA comme cadre pour le programme régional, et les défis à relever avec à l'appui des expériences et réussites de l'Amérique Latine, de la Tunisie et de la réponse de l'ASN.

Afin de relever ces défis, l'UEMOA a, avec l'appui de la Commission européenne mis au point un Programme d'appui régional à l'intégration (PARI) qui comprend entre autres volets celui du développement du secteur privé le « PARI –Secteur privé » et dont l'une des composantes est dévolue à la «Qualité ». La mise en œuvre sera en grande partie assurée par l'ONUDI. Le Programme « Qualité » portera essentiellement sur les mesures visant à permettre aux biens et services produits dans la région d'être conformes aux réglementations techniques et aux normes internationales.

Forte de son expérience, l'ONUDI apportera assistance dans trois domaines :

- la mise en place d'un système régional d'accréditation et de certification permettant la mise à niveau des laboratoires en vue de leur accréditation internationalement reconnue,
- Le renforcement et l'harmonisation des organismes de normalisation existants pour, entre autres objectifs, créer un centre de documentation régional doté d'une base de données sur les normes et les réglementations techniques et développer les organismes nationaux de normalisation et de coordonner leurs activités,
- La promotion de la qualité dans les entreprises en vue de mettre en place des centres techniques régionaux afin d'aider les entreprises à améliorer la qualité de leurs produits, instituer un prix UEMOA de la qualité afin d'encourager le développement d'une culture de la qualité avec un accent particulier sur la protection des consommateurs.

PAM

Inauguration du Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest.

Mme Cathérine BERTINI, Directeur Exécutif du Programme Alimentaire Mondial de l'Organisation des Nations Unies (PAM), a, en présence de Son Excellence Monsieur Cheikh Tidiane Gadio, Ministre des Affaires Etrangères, de l'Union Africaine et des Sénégalais de l'Extérieur du Sénégal, inauguré à Dakar les locaux du tout nouveau Bureau régional du PAM pour l'Afrique de l'Ouest.

Dans son allocution, Mme BERTINI s'est félicitée du soutien du gouvernement du Sénégal qui a offert gracieusement un beau complexe qui est le troisième ouvert en Afrique par le PAM, après ceux déjà fonctionnels à Kampala en Ouganda et Yaoundé au Cameroun. Ils sont à compter avec ceux au Nicaragua pour l'Amérique Latine, en Egypte pour le Moyen Orient et en Thaïlande pour l'Asie et qui confirment la nouvelle politique initiée depuis quelques temps par le PAM, à savoir, selon Mme BERTINI: « décentraliser les activités du Programme et ainsi intensifier un travail de proximité au niveau des populations en détresse à travers les différentes régions du monde ».

Le Ministre des Affaires Etrangères, de l'Union Africaine et des Sénégalais de l'Extérieur a salué cette heureuse initiative et renouvelé l'appui et le soutien du Sénégal au PAM dont la nouvelle démarche, selon Monsieur le Ministre épouse celle de la nouvelle donne politique africaine exprimée à travers le NEPAD, le Nouveau partenariat pour le Développement de l'Afrique. L'Afrique qui s'efforce, a ajouté le Ministre, pour sortir de son isolement et qui voudrait se prendre en charge elle-même, par la qualité de ses ressources humaines de ses fils et de ses filles, et qui voudrait, selon toujours M. Cheikh Tidiane Gadio, arrêter le besoin, un jour de parler de faim.

M. Gadio a conclu que c'est un vœu pieux de voir ainsi la mission du PAM s'achever avec un monde sans famine, sans misère, sans pauvreté. Pour M. Gadio, le PAM est une des rares missions au monde qui travaille pour son propre dépérissement. Vivement pour que les ressources mobilisées à travers le Programme Alimentaire Mondial puissent être utilisées un jour pour le développement, entre autres, de l'éducation et de la santé.

PNUCID

15 Chefs d'Etat de la CEDEAO déclarent la guerre contre la criminalité organisée : la traite des personnes, la corruption et les drogues en Afrique de l'Ouest.

La conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a tenu sa 24ème session ordinaire à Dakar, les 20 et 21 décembre 2001.

Les 15 Etats membres ont adopté une Déclaration politique contre la Traite des personnes, suivie par un Plan d'Action sous-régional. Ils ont par la suite signé un Protocole contre la corruption, et des déclarations de soutien à la structure de la CEDEAO de lutte contre le blanchiment d'argent, le Groupe international d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA), dont le siège est à Dakar.

Le Plan d'action engage les Etats à prendre des mesures d'urgence contre la traite des personnes fixant des objectifs réalistes à atteindre pour la période 2002-2003. Les mesures prescrites vont de la création d'unités de polices spécialisées, à la formation de magistrat, douaniers et agents d'immigration à la prévention, la détection et la répression de ce trafic en passant par la sensibilisation à la protection des droits des victimes. Le Plan d'action insiste enfin sur la nécessaire coopération des services publics avec les organisations non-gouvernementales et les organisations internationales engagées dans le même combat.

Le Président Abdoulaye Wade du Sénégal, dans son allocution de bienvenue, a appelé les pays à ratifier et mettre en application les instruments juridiques internationaux des Nations Unies – en premier lieu la Convention contre la criminalité organisée – et de la CEDEAO qui renforcent les lois contre la criminalité organisée et notamment la traite des personnes, protègent les victimes de la traite, et plus spécialement les femmes et les enfants.

Le Président Abdoulaye Wade du Sénégal, dans son allocution de bienvenue, a appelé les pays de l'Afrique de l'Ouest à combattre le terrorisme, en particulier contre le blanchiment de l'argent. Dans ce cadre, il a lancé un appel à la communauté internationale pour renforcer le GIABA dont la création avait été largement soutenue par le PNUCID dès l'origine en 1998.

La traite des personnes en Afrique de l'Ouest : un fléau à éradiquer

Le Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest et Centrale du Programme des Nations Unies pour le Contrôle des Drogues a participé le 27 février 2002 au lancement d'une campagne télévisée mondiale destinée à sensibiliser davantage le public au problème de la traite des personnes. Cette campagne a été initiée par l'Office pour le Contrôle des Drogues et la Prévention du Crime dont le siège est à Vienne.

Au cours des 20 dernières années, la traite des personnes⁶ est devenue une activité criminelle des plus importantes, source de revenus illicites pour des groupes et réseaux criminels organisés opérant aux niveaux national et international. Ces groupes sont devenus de plus en plus ingénieux de sorte que la criminalité transnationale organisée s'est développée et s'est intensifiée. La traite des personnes suppose souvent une violation flagrante des droits fondamentaux des personnes qui en sont les victimes, et qui deviennent parfois de véritables esclaves au service des groupes qui s'y livrent.

La porosité des frontières, l'absence de lois réprimant la traite des personnes, l'insuffisance des peines applicables, la pénurie de ressources au niveau national et les lacunes de la coopération régionale et internationale expliquent que ce phénomène ait pu se développer et s'étendre quasiment sans entraves dans les pays de la région.

En Afrique de l'Ouest, la traite des personnes a pris des proportions considérables. La traite des femmes et des enfants est en rapport avec l'offre et la demande de main-d'œuvre et la dure réalité socioéconomique à laquelle ces groupes de population doivent faire face dans leur pays d'origine. La traite étant de plus en plus profitable, la criminalité transnationale organisée y prend une part de plus en plus grande, ce qui s'explique aussi par le fait qu'il y a peu de chances que les auteurs de ces infractions soient arrêtés et qu'ils soient sévèrement punis. Dans la région, deux types de traite ont été mis au jour .

Le premier concerne la traite des enfants à l'intérieur même de la région. Au Bénin et au Togo, les enfants qui font l'objet de la traite sont exploités essentiellement en tant que travailleurs domestiques (en général, les filles) et comme travailleurs dans les exploitations agricoles et les plantations (en général, les garçons). Dans la sous-région, les enfants faisant l'objet de la traite sont essentiellement originaires du Ghana, du Mali, du Burkina Faso et du Togo. Les pays de destination sont le Gabon, la Guinée équatoriale, le Congo et la Côte d'Ivoire. Le Nigeria, le Cameroun et le Bénin sont à la fois des pays d'origine et de destination.

Le second concerne la traite des femmes et des jeunes filles, non seulement dans la sous-région, mais aussi à destination de l'Europe et d'autres continents, aux fins de leur exploitation sexuelle.

Selon l'UNICEF, en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, plus de 200 000 enfants sont ainsi transportés d'un pays à l'autre par des trafiquants puis réduits en esclavage. Ils sont souvent « vendus » par leurs parents naïfs, qui croient qu'on va prendre soin d'eux, leur enseigner un métier ou leur donner une éducation.

Même lorsque les réseaux de trafiquants sont découverts et démantelés, il est très difficile de convaincre les victimes de témoigner contre leurs exploiters. Elles craignent souvent que leur famille

⁶ Aux termes du Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, la traite des personnes désigne "le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes".

ne soit victime de représailles, ont honte de retourner chez elles et ne bénéficient pas de programmes de protection des témoins.

Outre qu'elle touche aux droits de l'homme, la traite des êtres humains est un problème de santé publique en raison de la propagation rapide du VIH/sida et d'autres maladies sexuellement transmissibles. Elle relève également de la criminalité transnationale organisée et revêt une dimension socio-économique.

L'Organisation des Nations Unies a franchi une étape décisive en lançant une lutte internationale concertée contre la traite des êtres humains. Au 1^{er} janvier 2002, la Convention contre la criminalité transnationale organisée avait été signée par 140 pays et ratifiée par 6. Au total, 101 pays ont signé le Protocole additionnel à cette convention visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, et 4 l'ont ratifié. Les États qui ratifient ce Protocole sont tenus d'incriminer la traite, de réprimer les délinquants, de protéger les victimes et de coopérer dans la recherche des trafiquants.

Le Protocole définit la traite des personnes comme un acte impliquant "le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes":

- par "la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre";
- aux fins d'une exploitation, qui comprend, au minimum, "l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes".

La Convention contre la criminalité transnationale organisée est également complétée par le Protocole contre le trafic illicite de migrants, par terre, air et mer. L'expression "trafic illicite de migrants" est définie comme étant le fait d'assurer, afin d'en tirer directement ou indirectement un avantage financier ou un autre avantage matériel, l'entrée illégale dans un pays d'une personne qui n'est ni un ressortissant ni un résident permanent de ce pays.

Dans le cadre de son programme mondial contre le trafic des êtres humains, qui vise à fournir une aide matérielle aux organismes, institutions et gouvernements, le Centre pour la prévention internationale du crime (CPIC) de l'Organisation des Nations Unies exécute actuellement des projets en Asie (Philippines), en Europe centrale (Pologne et République tchèque) et en Amérique latine (Brésil). Des activités en Afrique de l'Ouest (Bénin, Nigéria et Togo) sont en cours de préparation. **La coopération avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest a abouti à l'adoption d'une déclaration politique et d'un plan d'action sur la traite des personnes en décembre 2001.**

PNUD

Le PNUD et le FENU unissent leurs efforts pour combattre la Pauvreté à Kédougou et à Tambacounda (Sénégal)

Plus connu sous le libellé « Appui à la mise en place d'un fonds de développement local » dans la région de Tambacounda et localisé à Kédougou au Nord du Sénégal, ce projet en est à sa quatrième année d'intervention. Bien que signé en mai 1997, le Fonds de développement local de Kédougou (FDL) n'a démarré effectivement qu'en janvier 1998 avec un budget de 4.500.000 dollars du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et du Fonds d'Equipement des Nations Unies (FENU).

Plusieurs objectifs ont été fixés au projet. Entre autres l'amélioration de la capacité des conseillers ruraux à identifier, à concevoir et à gérer leurs projets d'investissement selon des critères bien définis ainsi que la promotion des outils de financement adaptés aux besoins des communautés rurales, etc...

Il a déjà à son actif des acquis importants de portée stratégique dans le développement local de la commune et des communautés rurales. Pour atteindre ces objectifs, le FDL s'est structuré comme suit :

- au niveau national, le gouvernement est représenté par un comité de pilotage présidé par le Directeur de la planification, avec comme membres la direction de la coopération technique et financière, la direction de l'Expansion rurale et celle des collectivités locales. Ce comité effectue deux fois par an une mission de suivi technique d'une semaine sur le terrain, au terme de laquelle, il élabore un rapport qui fait un diagnostic strict du projet. Ce rapport constitue un des documents de référence pour la préparation des revues tripartites (Gouvernement, PNUD/FENU, collectivités locales) organisées une fois par an et qui définissent si nécessaires les nouvelles orientations du projet.
- au niveau local existent aussi des cadres de concertation qui garantissent l'implication et la responsabilisation des populations. Le projet appuie l'ensemble des collectivités locales à élaborer leurs plans pluri - annuels de développement et met à leur disposition des fonds pour l'exécution des projets. Chaque collectivité locale établit son plan d'investissement annuel et les projets exécutés sont, ainsi, le choix exclusif des populations sur la base des priorités identifiées par elles-mêmes.

Le rôle de l'équipe du projet est une simple mission d'appui-conseil pour rentabiliser les choix et optimiser les ressources. Aucune action n'est préalablement identifiée quel que soit le domaine. Il convient de noter que les principales actions identifiées par les collectivités et appuyées par le projet de Kédougou touchent essentiellement les domaines suivants : l'éducation, la santé, l'hydraulique, les activités socio-culturelles, les activités génératrices de revenus, la protection de l'environnement, etc... L'appui du projet passe par une convention signée avec la collectivité locale pour définir les rôles et les responsabilités des différents acteurs.

Parmi les responsabilités des collectivités locales doivent figurer le paiement de la taxe rurale. La mobilisation de la participation des populations est de 15% du coût des actions. Le

principe de participation a été accepté par toutes les parties et reste un principe de base du FENU et du Gouvernement.

Bien que les fonds soient mis à la disposition des collectivités locales, celles-ci n'ont pas le pouvoir de décaissement. Les paiements se font sous le contrôle du PNUD pour le compte du FENU.

A noter que le choix des actions et leur exécution se font selon une démarche participative au sein de cadres de concertation mis en place par le projet et qui sont composés des élus, des femmes, des jeunes, de l'administration, de la société civile. Ces acteurs sont les seuls habilités à prendre des décisions.

Le succès majeur que l'on peut attribuer au projet est qu'il a pu instaurer un climat de confiance auprès des populations et apporter des débuts de solution à leurs problèmes. Cependant il y a lieu de consolider les acquis par une meilleure durabilité des actions au profit des populations.

Le PNUD et DPI peaufinent des stratégies de communication pour une meilleure visibilité des actions de l'ONU sur le terrain.

Dix neuf Chargés de communication du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et six Chargés de l'Information des Centre d'Information des Nations Unies (CINU) ont pris part, le 11 mars 2002, à Dakar, à un atelier de formation pour les Chargés de communication des pays francophones du PNUD d'Afrique.

Organisé conjointement par le Bureau des Communications, Bureau de l'Administrateur du PNUD à New York, le Bureau Régional pour l'Afrique et le Département de l'Information des Nations Unies (DPI), cet atelier qui s'est poursuivi jusqu'au 14 mars a eu pour but d'amener les Chargés de communication des différents bureaux du PNUD et des CINU à se familiariser d'avantage avec le nouveau PNUD dans ses domaines prioritaires que sont : la bonne gouvernance, la lutte contre la pauvreté, la lutte contre le VIH/SIDA, la prévention des crises et le redressement, les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) et les questions d'énergie et d'environnement.

L'atelier a également eu pour but de permettre aux Chargés de communication de mieux comprendre la dynamique des médias et de les aider à élaborer des stratégies de communication pour une plus grande visibilité du PNUD et du Système des Nations Unies dans leurs pays respectifs, et de renforcer la relation stratégique avec les presse nationale, régionale et internationale.

Animé selon une démarche participative par des personnes ressources d'horizons divers, l'atelier s'est penché en sa première journée sur les thèmes suivants : les facteurs de bonnes relations avec les médias, l'identification des éléments d'actualités pour les médias, le renforcement de la coordination inter-agences des Nations Unies dans les domaines de l'information et de la communication et enfin des éléments de méthodologiques à prendre en compte pour la rédaction d'un bon article de presse.

Un des temps forts de la journée a été la discussion interactive entre les Chargés de communication et les représentants des organes de presse en poste au Sénégal, à savoir la Radiodiffusion Télévision Sénégalaise (RTS), l'Agence Panafricaine de Presse (PANA), l'Agence Internationale de Télévision (AITV), l'Agence de Presse Reuters, le groupe Sud Communication, le Correspondant de RFI et de Radio Portugal.

La suite du programme a porté, entre autres, sur l'examen de la communication stratégique du PNUD dans les domaines cités plus haut et la présentation des stratégies de communication de trois pays par des groupes de travail constitués à cet effet.

Le NEPAD au menu de la visite au Sénégal du Conseil d'Administration PNUD/FNUAP

Le Conseil d'administration conjoint du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour les Activités de Population (FNUAP) a entrepris, du 25 Février au 1er Mars 2002, une mission au Sénégal. La mission est venue s'enquérir des réalisations au Sénégal du PNUD et du FNUAP.

Outre ses contacts avec les Chefs d'agences des Institutions des Nations Unies en poste dans le pays, la mission a rencontré des membres du gouvernement. D'abord le Ministre des Affaires Etrangères de l'Union Africaine et des Sénégalais de l'Extérieur avec qui elle a, entre autres sujets, abordé, l'impact de l'action du Système des Nations Unies au Sénégal, la mobilisation des ressources et l'appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Ensuite ce fut le tour du Ministre de l'Economie et des Finances avec qui la mission a discuté surtout du soutien des agences de l'ONU au Programme de lutte contre la Pauvreté qui est une des priorités pour les autorités sénégalaises.

La mission a par la suite effectué des visites de projets sur le terrain notamment des fermes du PNUD à Sébikhotane (35 Km de Dakar), à Mbour qui abrite un centre de référence ADO financé par le FNUAP, à Kédougou avec son Fonds de Développement local sur financement PNUD et Fonds d'Equipement des Nations Unies (FENU) pour un total de 4 millions et demi de dollars. Le projet de Kédougou qui s'achève, est un projet pilote lancé en 1996. Il est une réussite et aujourd'hui attire des partenaires comme la Banque mondiale et la France pour son suivi.

De retour à Dakar, la mission s'est rendue à la maternité de l'Hôpital Aristide Le Dantec qui, avec l'appui du FNUAP, abrite un centre sur la Santé reproductive, ensuite à l'Ile de Gorée et au Musée de la Femme au sein duquel le Fonds des Nations Unies pour la Femme (UNIFEM) assiste par le biais d'un projet des femmes handicapées, et enfin le Centre de suivi écologique qui est un modèle dans le domaine de l'utilisation des Nouvelles technologies de l'information et de la communication pour la surveillance de l'environnement.

Les ONG étaient aussi au programme de la visite notamment le Groupement pour l'Etude et l'Enseignement de la Population (GEEP) soutenu par le FNUAP et l'UNIFEM dans le cadre de l'Education à la vie familiale à l'intention des élèves des lycées et collèges du Sénégal.

UNICEF

L'inscription et le maintien des filles à l'Ecole : celles qui préparent demain au tableau noir.

L'Education des filles au Sénégal est une course d'obstacles. Ces obstacles ont pour noms les mariages précoces, les grossesses non désirées, l'exploitation dans les formes dures de travail, les préjugés sur l'école et la pauvreté. Surmonter ces facteurs bloquants est une entreprise de longue haleine. Des organismes comme FAWE/SENEGAL et des individualités comme les deux encadreurs que nous avons rencontrés s'y sont risqués. Le résultat attendu est une inscription massive, un maintien et une maximisation des conditions de performance des filles au Sénégal. Pour faire les femmes de demain, actrices conscientes du développement.

Aissatou THIOBANE : l'enseignante qui a sauvé Bidiancoto

Beaucoup hésiterait avant d'accepter à aller défier la distance qui sépare Bidiancoto de Dakar. Aissatou Thiobane ne se laisse pas intimider par la perspective de s'éloigner de la capitale, ce nid confortable. Son métier est un sacerdoce pour elle. Dans ce cas, les 500 kilomètres environ ne sont pas des obstacles à la réalisation des défis qui interpellent cette enseignante. A Bidiancoto, dans le département de Tambacounda (région orientale du Sénégal), Aissatou Thiobane débarque durant l'année scolaire 1997-1998. C'est presque le vide en ce qui concerne l'école, dans ce hameau habité en majorité par des Peulhs réfractaires à l'enseignement en français, surtout pour les filles destinées aux travaux domestiques, aux travaux champêtres ou à la vie conjugale. « La première année, 74 élèves furent inscrits ; ils furent 116 en 1999-2000 dont 52 filles ; pour la dernière année, j'ai eu 109 élèves dont 74 filles avec trois classes, soit 68 % », explique l'enseignante. Du jamais vu depuis 1982, année de création de l'établissement scolaire.

« Le premier jour, j'étais désespérée, énervée ; je ne reconnaissais pas ce milieu car je suis née à Kaolack et j'ai grandi à Ziguinchor ; puis je me suis dit qu'il fallait faire des résultats ; je l'ai fait de mon propre gré, sans influence extérieure », rappelle-t-elle. Dans ce village les habitants disaient que l'école ne servait à rien. Cela démarre mal pour l'institutrice : « durant la première année, sur un total de 12 élèves filles et garçons compris, onze ont été donnés en mariage ; cela m'a fait mal très mal ; une de ces filles, Oulèye Sow aurait pu réussir ses études ; elle m'a marquée, cette élève ; il fallait recommencer pour que l'école ne ferme pas ses portes ».

Aissatou Thiobane, pour mieux convaincre les autochtones apprend la langue Peulh et s'adapte à la vie en communauté. Elle convainc les notables et les femmes à inscrire leurs filles. Elle est à la fois enseignante, directrice d'école, assistante sociale et gestionnaire de la cantine scolaire. Cette cantine est utile dans un environnement où la pauvreté, l'enclavement et l'éloignement ont tendance à compromettre la scolarité des enfants. « Quand je vois un enfant de 7 ans qui passe, je n'ai d'autre préoccupation que de savoir où il vit et qui il est » dit Aissatou Thiobane. Avec son salaire, elle achète des ardoises, de la craie pour les enfants. « Maintenant, à Bidiancoto, il y a une prise de conscience sur les bienfaits de l'école », se satisfait-elle. Un de ses combats, aujourd'hui, c'est une clôture pour l'école.

Fatoumata SOW, meilleure élève du Sénégal, en 1998 : le défi de la brillante jeune Thiessoise.

A première vue, on croirait qu'elle est une de ces jeunes filles qui peuplent le décor durant le Club d'Excellence regroupant, en ce mois de septembre, les 100 meilleurs élèves du Sénégal. Elle esquisse un petit sourire et se réfugie derrière un voile de timidité. Assise sur un banc, dans un jardin du Cours Sainte Marie de Hann, elle répond aux questions d'une interview. Elle n'est pas bavarde. Fatoumata Sow, à la place des mots et effets de manche, laisse parler son intelligence. Pourtant elle a été la meilleure élève du Sénégal en 1998. Ce statut, elle l'a acquis à la faveur de ses excellents résultats au concours d'entrée en sixième. Elle n'en avait cependant pas conscience. Le travail, cela va de soi chez elle. «Je ne savais pas que j'étais première ; c'est plus tard que l'on m'a informée », témoigne-t-elle. Sans davantage de mots. Elle ne jubile pas.

Cette performance de la pensionnaire de l'établissement Saint-Marcel de Fandène n'échappe pas à la vigilance des responsables de FAWÉ/Sénégal (Forum for African Women Educationalists). Le FAWÉ, raconte la jeune thiessoise, s'est occupée de son inscription à Mariama Bâ, nom de l'école des jeunes filles de Gorée. L'établissement est un pôle d'excellence pour les meilleures filles au Sénégal. Fatoumata Sow ne savait rien de cette possibilité que lui offre cette performance réalisée au concours d'entrée en sixième. Au contraire, elle s'était déjà inscrite au Collège d'enseignement moyen Cheikh Amadou Coly Guèye de Thiès. «Les femmes responsables du FAWÉ ont pris mon nom et mes résultats puis se sont occupées des formalités d'inscription », commente l'écolière aujourd'hui âgée de 14 ans. Pour la défunte année scolaire 2000-2001, elle prendra 4 mois avant que les démarches entreprises par le FAWÉ aboutissent à son inscription à l'école Mariama Bâ, en classe de quatrième. Aussi est-elle rétablie dans ses droits en janvier 2001, trois ans après sa performance scolaire.

Mais surtout, elle gagne le bénéfice d'une bourse offerte par son bienfaiteur, le FAWÉ/Sénégal. Car, sans ce pécule de 12.000 francs en classe de cinquième puis 30.000 francs depuis sa nouvelle affectation à Gorée, ses études auraient pu être compromises. En effet, Fatoumata Sow est une brillante jeune élève appartenant à un milieu social modeste. Pour son cycle élémentaire, elle avait accès à des fournitures grâce à une action de l'Organisation Christian Fund. Ses parents n'ont pas les moyens de supporter de telles charges financières. Le maître de maison est polygame (deux femmes) ; il a en tout quinze enfants dont Fatoumata. Il est sans revenu. «Mon père est berger ; ma mère est une vendeuse de lait ; ils n'ont pas été à l'école ; ils ne connaissent rien de l'école ; dans ces conditions, ils ne peuvent pas m'aider convenablement », explique Fatoumata Sow. Elle a un regret ; « que mon père n'ait pas pu m'inscrire dans une école privée pour mes études ». Une école symbolise son rêve : Sainte Ursule, établissement privé de Thiès.

Toutefois à Mariama Bâ, Fatoumata Sow se frotte à d'autres expériences, une autre rigueur dans l'enseignement. Dans cette école, le niveau est plus élevé qu'au CEM Cheikh Amadou Coly Guèye de Thiès », assure-t-elle. « Je suis à l'abri des grèves cycliques et autres perturbations de l'année scolaire », poursuit-elle. Des progrès se font sentir. Elle confirme : « j'ai progressé dans tous les domaines, excepté le français où j'ai des lacunes ».

A Dakar, outre l'inscription dans le pôle de l'excellence qu'est l'école Mariama Bâ, le FAWÉ place la jeune fille entre de bonnes mains. Laurence Maréchal, coordinatrice de FAWÉ l'accueille sous son toit. Passer du bled de Mbayang Peulh de Thiès à Dakar, la capitale, n'est pas chose aisée. Il faut s'adapter. «Maréchal m'a bien prise en charge dans son domicile de la

rue Wagane Diouf angle Ngalandou Diouf, au centre ville ; sa propre fille m'a beaucoup aidée ; c'est elle qui m'a prise par la main et m'a présentée à toutes ses connaissances », dit Fatoumata. En vérité, la jeune thiessoise en était seulement à sa deuxième venue à Dakar, après un premier séjour à l'occasion de la colonie de vacances, en 1998. Et, depuis deux semaines, Mme Maréchal a été confirmée comme la marraine de l'écolière. C'était à l'occasion d'un Club d'Excellence de dix jours organisé aux Cours Sainte Marie de Hann au profit des cent meilleures élèves du Sénégal boursière du FAWE. Au cours du tirage au sort entre marraines et filleules, Fatoumata a eu la main heureuse. « J'en suis très heureuse », affirme Fatoumata. La marraine n'est pas moins contente de sa protégée. « Fatoumata est une fille gentille ; elle s'est rapidement adaptée à son nouveau milieu ; dans son milieu, il n'y avait pas de l'eau, l'électricité, la télévision, le cinéma ; elle ne parlait français chez elle ; cependant je m'efforce à ce qu'elle ne perde pas ses racines ; c'est une préoccupation pour moi, il ne faudrait pas qu'elle oublie d'où elle vient ; je m'efforce à la faire aller au village aussi souvent que possible ; je l'accompagne parfois » souligne Mme Laurence Maréchal, une femme d'âge mûr.

Sa propre expérience inspire à Fatoumata Sow quelques réflexions sur le sort des filles. Dans son milieu social d'origine, elle révèle que les filles quittent très tôt l'école pour être des employées de maison. Cela s'explique par la pauvreté galopante. Ces filles sont surexploitées et sous-payées. « Il y'en a beaucoup à Fandène ; presque toutes celles avec qui j'ai fait le cours moyen deuxième année ont été obligées d'aller chercher un travail de bonne ». Un autre cas de figure est le mariage précoce. « Une de mes sœurs cadettes est mariée ; dans ma zone, on se marie très tôt, surtout chez les Peulhs » estime-t-elle. Pourtant elle appartient à ce groupe. Mais l'école peut lui permettre d'échapper à une vie conjugale prématurée. Elle-même émet une profession de foi à ce sujet : « Je veux étudier ! ».

UNESCO

La "Case des tout petits" : Une innovation pour optimiser l'éducation de base au Sénégal.

Déni Biram Ndao, village perdu dans les Niayes, à une soixantaine de kilomètres de Dakar, vient de voir subitement son nom inscrit dans les pages de l'histoire du système éducatif sénégalais. C'est là qu'a eu lieu en effet, le 12 septembre 2001, l'inauguration par le Chef de l'Etat sénégalais de la première "case des tout petits". Une innovation pour optimiser l'éducation de base.

Adossée à l'unique école primaire du village, la "case des tout petits" de Déni, ne ressemble en rien aux cases traditionnelles de nos campagnes. Elles n'ont rien de commun. Ni la forme, ni les matériaux ayant servi à leur construction. La "case des tout petits" de Déni Biram Ndao prend appui sur un solide pan de mur en béton qui va du toit en tuiles roses au bas du sol.

Vue de loin, cette imposante bâtisse, d'une beauté insolite dans ce milieu où les habitations sont d'une construction très modeste, ne laisse nullement deviner qu'elle est destinée à accueillir des "tout petits". C'est seulement une fois dans la cour que les choses se précisent du fait de la présence de quelques balançoires et autres éléments de divertissement pour enfants.

Le mur de clôture est décoré de l'intérieur par des dessins symbolisant les vertus de solidarité, de civisme, d'hygiène et de salubrité et des dessins de légumes : carottes, tomates, choux, indispensables à la croissance de l'enfant. Dans la cour se trouvent plantées quelques variétés d'arbustes devant probablement donner lieu à la naissance du jardin potager.

La case proprement dite occupe une surface très réduite, composée d'une salle polyvalente ou "atelier des cinq sens", équipé de toutes sortes de jouets pour enfants. Une petite salle, appelée « le coin de repos » à l'intérieur de laquelle sont étalés de petits matelas et des effets de toilettes. A ce dispositif s'ajoutent encore une cuisine dotée d'un mini frigo et de deux fourneaux "Sakanal", fourneau permettant d'économiser du charbon, une infirmerie dotée d'une table de consultation, de quelques seringues et de bouteilles de médicaments pour des soins d'urgence.

Vu le désordre dans lequel se trouvaient les différents jouets et les quelques écrits au petit tableau noir (conte : « il était une fois »), on devine aisément un passage récent des "tout petits" dans la case. D'après le gardien des lieux, à l'occasion de la cérémonie d'inauguration officielle de la "Case de Déni", quelques enfants ont effectué des séances de démonstration devant le chef de l'Etat. Mais, depuis lors, la case est restée fermée.

La "case des tout petits" de Déni, n'est qu'une case témoin susceptible de modifications suivant les contraintes de chaque milieu. Ce sera d'ailleurs le cas notamment à Oudougar, le village d'où est originaire la grand-mère de Me Abdoulaye Wade, en Casamance. Car, confie Souleymane Keïta, l'architecte du Programme, le site retenu pour abriter la "case des tout petits" dans ce village, est une zone à termites qui requiert pour sa construction, du métal et non du bois.

La case des tout petits, une affaire des communautés

Déjà 79 cases sont en chantier sur l'ensemble du territoire national. Trente cinq d'entre elles doivent être livrées d'ici la fin du mois de février 2002. Seules trois cases sont déjà achevées. Il s'agit des cases de Déni Biram Ndao, de Yadé et de Popenguine. Ces deux dernières sont construites avec l'apport financier de l'UNESCO qui a contribué à hauteur de 50.000 dollars US, soit plus de 35 millions de francs Cfa.

Après la révision à la hausse du coût, il a fallu que l'Etat apporte un fonds additionnel pour achever les travaux de construction des deux cases. Le coût global des travaux de chaque case est estimé à 22.700.000 Fcfa. La plupart des bailleurs ont jugé ce montant très élevé pour la réalisation d'une case. Même la Banque Mondiale qui est le premier bailleur de l'école sénégalaise, aurait posé comme condition de sa participation au programme de construction des cases, la réduction du coût. C'est-à-dire en le ramenant à une proportion moyenne de 3 millions de francs Cfa par case.

Or, pour Awa Guèye Kébé, ministre de la petite enfance, "les gens ont tendance à faire une fausse comparaison entre le coût d'une "case des tout petits" destinée à abriter 100 enfants, à raison de 30 enfants par «cohorte» et une simple salle de classe qui n'en reçoit au plus que 60 à 70 enfants".

En plus, fait-elle observer, "une salle de classe ne comporte ni toilettes, ni cuisine, encore moins de coin de repos pour les élèves, contrairement à la case des tout petits". C'est l'Etat sénégalais qui finance les constructions et les équipements des cases. Même le personnel d'encadrement sera à sa charge pendant une période de trois ans au terme desquels, l'Etat sera relayé par les communautés villageoises et locales.

Ces communautés devront prendre en charge le paiement du personnel de l'encadrement et les frais de fonctionnement des cases qui, dans le futur, ont vocation à générer des revenus avec l'organisation des séminaires, ateliers et autres manifestations. Mais au préalable, il faudrait que les communautés villageoises, par le biais des associations de femmes et de jeunes apolitiques (c'est la première condition), fassent de la case leur propre affaire.

Un sous-secteur où tout est à faire

Le personnel d'encadrement qui aura un statut quasi bénévole, sera payé symboliquement 15.000 F ou 25.000 F par mois. A raison de trois personnes par case, ce personnel sera composé d'une monitrice, issue du village, qui va initier les enfants aux jeux éducatifs (montage, démontage, assemblage, comptage, coloriage et manipulations diverses), d'une mère assistante pour les menus besoins des enfants et d'une grand-mère pour les récits, légendes, devinettes, proverbes et paraboles.

L'objectif visé est de "*créer pour l'enfant des conditions de scolarisation réussie sans perdre ses repères culturels et sociaux*". Dans ses volets aussi bien éducatif, sanitaire que nutritionnel, "La case des tout petits" cherche à promouvoir un type d'hommes et de femmes mieux préparés à affronter les exigences du nouveau millénaire.

" Nous cherchons à gagner en qualité en développant le coefficient de réceptivité des enfants", a dit Mme Awa Guèye Kébé. Madame le ministre de faire observer que les enfants mal nourris (le volet nutrition est une importante composante de la Case) perdent en moyenne 25% de leurs capacités d'apprentissage. Ce qui pourrait être, dit-elle, à l'origine de nombreux redoublements et d'abandons scolaires.

Madame le Ministre de la petite enfance souligne que le personnel d'encadrement va recevoir une formation spécifique. La difficulté majeure dans ce sous-secteur de l'Education, c'est que tout est à inventer: "les modules de formation, le type de personnel pluridisciplinaire pour la formation des encadreurs et la formation des formateurs, etc."

En partenariat avec le BRED, le département vient de procéder à la validation des manuels pédagogiques. Pour promouvoir le sous-secteur, l'Etat compte sur le soutien et l'assistance de certains partenaires acquis à la cause de la petite enfance. Déjà, la Chine (Taiwan) s'engage, sur les cinq ans à venir, à mettre à la disposition du Sénégal un fonds de 6.000.000 de dollars U.S., pour la construction et l'équipement des "cases des tout petits", sur toute l'étendue du territoire national. La Coopération japonaise a décidé également d'allouer une importante enveloppe pour une étude d'un plan directeur de la petite enfance entre Koalack et Tambacounda.

La dernière trouvaille des autorités sénégalaises consiste à faire appel à toutes les bonnes volontés pour financer des "cases des tout petits" dans les localités de leur choix. Ce qui risque de poser problème en revanche, dans les villages qui abriteront les cases, notamment dans les zones à faible taux de scolarisation, c'est la contribution que devront apporter les parents dans la prise en charge des frais de fonctionnement des cases.

"Ces contributions seront déterminées par les communautés elles-mêmes", confie le ministre. "Après la joie d'avoir étrenné ce joli bijou destiné à nos enfants, nous avons peur que le gouvernement ne nous déçoive en exigeant notre participation à la prise en charge des frais de fonctionnement de la case. Je le dis parce que j'ai entendu quelques rumeurs faisant état d'une telle éventualité", confie M. Mbaye Mbengue, un notable à Déni Biram Ndao. " Ce n'est pas parce que nous ne voulons pas envoyer nos enfants à l'école, mais c'est plutôt parce que nous vivons dans un état de pauvreté lamentable."

Les populations de Déni Biram Ndao, comme celles des autres villages environnants, vivent essentiellement de l'agriculture et de l'élevage. Elles dépendent des pluies pour leurs activités génératrices de revenus.

« Malheureusement, *confie un habitant de la localité*, la pluie nous a fait faux bond toutes ces dernières années".

UNESCO

Gorée patrimoine de l'humanité : un symbole d'espoir aujourd'hui en péril

Gorée, hier trait d'union symbolique de la désolation entre l'Afrique et les Amériques, a encore du mal aujourd'hui à assumer le rôle de symbole d'espoir pour l'humanité qui se souvient avec amertume de l'histoire tourmentée de trois siècles et demi de commerce humain transatlantique. Ni la maison des esclaves, ni le débarcadère, aucun ouvrage et édifice symboliques à Gorée ne sont épargnés par la houle, l'assaut continu des vagues, l'érosion marine et l'effet de la salinité de l'eau. Gorée, patrimoine de l'humanité est en péril. L'UNESCO, qui a créé un Site Web sur Gorée depuis le 20 janvier pour une nouvelle campagne pour la restauration et la sauvegarde de l'île, sonne l'alerte.

Plus de cinq siècles après les premières années de son utilisation à la fois comme escale et comme marché d'esclaves, Gorée offre un visage meurtri par les assauts répétés de l'océan et par les conséquences du vieillissement naturel dû au temps. C'est comme si, après la souffrance des millions d'esclaves qui ont transité par l'île avant d'être acheminés vers les plantations et les ateliers des Amériques, était venu le tour des ouvrages et des édifices témoins de ce pan de l'histoire de l'humanité d'être impitoyablement agressés. L'image de Gorée est plus que désolante.

Le débarcadère, qui constitue le premier contact entre Gorée et le flot de visiteurs (500 touristes en moyenne par jour), voit son armature en fer sérieusement attaquée par la rouille. La maison des esclaves, l'une des plus importantes mémoires de la traite négrière transatlantique qui, il y a quelques décennies, était séparée de la mer par de gros rochers, est aujourd'hui à la merci de la houle. Ainsi, l'historique et non moins triste esclaverie n'est plus protégée contre l'agression continue des vagues que par de petits galets qui résistent difficilement à l'érosion.

En plus, la disparition de l'enrochement de bordure de la mer a fait que les murs de plusieurs édifices sont en train de s'effondrer les uns après les autres. Une situation aggravée par l'effet combinée de l'érosion et la salinité de l'eau. Conséquence : la batterie-ouest qui sert de protection du littoral en face de Dakar est en partie déjà à terre. Une par une, les maisons qui abritaient dans leur sous-sol des esclaveries, au même titre que la tristement célèbre maison des esclaves, disparaissent progressivement.

C'est dans les caves humides et sombres de ces maisons qu'on parquait les esclaves pendant des semaines avant leur embarquement pour le voyage sans retour. Certains d'entre eux qui se révoltaient contre les dures conditions de leur traitement mouraient sous l'effet de la torture. Les survivants, étaient marqués au fer rouge, à l'emblème de leur propriétaire. L'île perd au fil des ans son état d'abri sûr pour le mouillage des navires même si son enjeu commercial n'est plus le même que jadis.

Rien n'est fait pour sauvegarder l'état des ouvrages. C'est dire, qu'en dépit de la campagne entretenue pour appeler à la restauration et la sauvegarde de l'île,

aucune mesure d'envergure n'est mise en œuvre pour concrétiser cette volonté de restaurer ce bien commun de l'humanité. Pourtant en 1980 déjà, soit seulement deux ans après l'inscription de l'île sur la liste du patrimoine culturel et naturel de l'humanité établie par l'UNESCO, Amadou Mahtar Mbow, à l'époque, Directeur général de cette organisation avait lancé un appel à la communauté internationale pour la restauration de ses édifices et la sauvegarde de son environnement. Son appel visait à mobiliser des fonds pour faire face au défi. Car, pour M. Amadou Mahtar Mbow, Gorée est "un de ces lieux uniques où peut se retremper la mémoire des jeunes générations d'Afrique et des Amériques."

Outre la maison des esclaves, on peut citer, entre autres, le Palais du Gouverneur qu'on appelle aujourd'hui le Relais de l'Espadon, l'Université des Mutants, l'hôpital militaire (qui servait de lieu de repos aux militaires), la maison de Boufflers (le théâtre de Verdure), l'Ecole William Ponty d'où sont sortis plusieurs médecins africains dont la plupart deviendront plus tard les premiers hommes d'Etat africains post indépendance ou encore la célèbre Ecole Mariama Bâ créée il y a 20 ans par le défunt Président Léopold Sédar Senghor, à l'origine pour les enfants des officiers de l'ordre des lions.

La plupart de ces édifices ont préservé leur cohérence architecturale des XVe et XVIe siècles, rappelant ainsi la symbiose des apports culturels nordiques, méditerranéens et chrétiens, même s'il reste établi que le patrimoine architectural de Gorée, qui date des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles, souffre de mauvaise condition de conservation et l'absence d'une politique hardie pour sa restauration.

D'importantes ambitions avec peu de moyens

La mairie de Gorée à qui il incombe, même si elle n'en a pas les moyens, la première responsabilité d'œuvrer pour la sauvegarde de l'île, avait commandité une étude technique et financière des travaux de réhabilitation. L'étude effectuée a révélé que les fonds estimés nécessaires pour la sauvegarde et la restauration des bâtiments et édifices de Gorée s'élèvent à 5 milliards de francs Cfa.

Le Conseil interministériel tenu à Gorée, le 12 janvier 2001, présidé par M.Moustapha Niassé, alors Premier Ministre, avait suscité un grand espoir de voir enfin se concrétiser le vieux rêve. Malheureusement rien n'en a été. Ce qui fait dire avec amertume à M. Urbain Diagne, l'ex-maire de Gorée, que « *tout le monde parle de Gorée mais personne ne fait quelque chose de concret pour la restaurer.* » Au paravent, en 1966, à l'occasion du premier Festival Mondial des Arts Nègres, le gouvernement sénégalais avait pris d'importantes mesures de restauration de l'île. C'est parce qu'en tant que témoin d'une des pages les plus douloureuses de l'histoire de l'humanité, Gorée devait abriter des manifestations liées à l'événement.

En plus de l'appui de l'UNESCO qui a aidé à la réalisation d'un plan d'action pour la préservation, la restauration et la mise en valeur du patrimoine architectural de Gorée, le Sénégal avait bénéficié d'un prêt substantiel de la Banque Mondiale suivi de quelques contributions d'organismes, de fondations et de pays amis. Ce qui n'aura pas permis de restaurer plus de 7 à 9% des bâtiments et édifices de l'île. Le manque de moyens et la présence des squatters (des gens qui habitent les édifices sans en être les propriétaires) constituent les principaux obstacles à la campagne de sauvegarde et de restauration de Gorée.

Mais pour certains, comme ce fonctionnaire de l'UNESCO en service au Bureau Régional à Dakar, l'Etat et les Goréens ne doivent pas seulement attendre que des fonds viennent de l'extérieur pour enclencher les travaux de restauration de l'île. De son point de vue, les importants fonds générés par la chaloupe reliant l'île à Dakar pourraient être utilisés pour réhabiliter certains ouvrages comme le débarcadère, point de passage quotidien de centaines voire de milliers de visiteurs. « J'ai même eu à faire des propositions écrites allant dans ce sens au Ministère de la Culture, mais jusque-là, je n'ai reçu aucune suite », déclare-t-il, en substance.

Pour sa part, M. Urbain Diagne, l'ex-maire de Gorée, indique qu' « après plusieurs demandes, c'est récemment que la mairie a reçu 20 millions de francs provenant des fonds générés par la chaloupe. Et d'expliquer "à chaque fois on oppose l'argument selon lequel, la gestion de la chaloupe est déficitaire." Ce qui paraît peu compréhensible si l'on se réfère aux statistiques du nombre de visiteurs qui débarquent quotidiennement sur l'île : une moyenne de 500 personnes par jour. La modicité de la part de la mairie de Gorée sur les ressources s'explique par le fait que la gestion de celle-ci lui échappe.

En effet, gérée par le Port Autonome de Dakar (PAD), la chaloupe reste co-propriété de l'Etat sénégalais et de la ville de Dakar. Par conséquent, les principaux bénéficiaires des retombées de la forte affluence touristique sur Gorée sont les tours opérateurs. Pour l'heure, aucune infrastructure hôtelière digne de ce nom n'existe sur les lieux. Or, pour le fonctionnaire de l'UNESCO, « malgré leurs faibles moyens, l'Etat et la mairie de Gorée peuvent, en attendant des jours meilleurs, prendre en charge les quelques réparations légères, comme le nettoyage et tout ce qui peut être lié à la sauvegarde de l'environnement. »

La sécurité en question

L'environnement de l'île, qui abrite 1 000 à 1 200 habitants, est menacé par la forte concentration humaine. Il se pose également de sérieux problèmes d'hygiène et de salubrité liés à la gestion des ordures, la divagation des moutons et par moment, à l'écoulement des eaux usées ainsi que la prolifération des mouches. Ce qui suscite par ailleurs quelques inquiétudes sanitaires de la part des touristes qui sont indisposés, sur les plages et dans les restaurants, par des odeurs souvent insupportables. Le manque d'hygiène à Gorée est d'autant plus inquiétant que l'île n'est pas dotée d'embarcation rapide pour l'évacuation d'urgence des malades.

A cela s'ajoute la question de la sécurité qui devient de plus en plus préoccupante. En effet, il arrive souvent que des touristes se fassent agresser. Une situation jugée inadmissible dans un espace aussi réduit que Gorée.

Pourtant, toutes les études effectuées sur Gorée, reconnaissent que l'île peut vivre des seules ressources tirées de l'activité touristique, pourvu que toutes les conditions y soient réunies notamment, la propreté, la sécurité et la présence des infrastructures.

Pour ce faire, il faut nécessairement, qu'en plus de l'apport de l'Etat et des bailleurs, que les populations locales, le privé, les organismes, les associations professionnelles d'hôtellerie et de restauration, prennent la situation en main. Le Directeur du patrimoine culturel, M. Hamady Bocoum, n'est pas de l'avis de ceux qui

appellent à la sauvegarde et à la préservation des bâtiments publics et les édifices de Gorée sans penser à des mesures d'accompagnement.

Il serait plutôt favorable à une dynamique de réflexion globale sur toutes les nécessités de l'île avec tous les partenaires, pour identifier les urgences.

Il a révélé d'ailleurs, qu'à l'issue d'un séminaire tenu récemment à Saly, le Ministère de la Culture a pris l'initiative de la création d'un fonds de sauvegarde de Gorée qui devra recevoir, en plus des contributions des partenaires et de toutes les bonnes volontés, des retombées de la chaloupe.

UNIFEM

Les Nations Unies plus déterminées à intégrer la dimension genre dans l'économie dans une perspective d'équité et de réduction de la pauvreté en Afrique .

Le Bureau Régional du Fonds des Nations Unies pour la Femme (UNIFEM) pour l'Afrique Francophone et Lusophone a, en Janvier 2002, démarré son programme 'Sécurité Economique et Droits Economiques des Femmes africaines visant, entre autres, à renforcer la participation des femmes dans la formulation et le suivi des politiques macro-économiques. L'UNIFEM voudrait ainsi renforcer les capacités des femmes en tant qu'agents pour le changement à travers la création de liens entre l'économie des ménages et les économies mondiales. Cette démarche s'explique par le besoin crucial d'intégrer la dimension genre dans l'économie dans une perspective d'équité et de réduction de la pauvreté.

C'est dans le cadre de cette initiative que l'UNIFEM a organisé en octobre dernier un séminaire international à Sally Portudal (Sénégal). Le séminaire avait pour, entre autres objectifs, le renforcement des capacités en analyse des politiques macro-économiques selon une perspective de genre ; la mise sur pied du réseau des femmes économistes et l'exploration de stratégies pour son opérationnalisation au niveau national et régional, la gestion de la dette, et les Documents de Stratégies de Réduction de la Pauvreté (DSRP).

Il a été animé par Mmes Winnie Byanyima, Parlementaire ougandaise qui a traité la question de l'intégration du genre dans les mécanismes de mobilisation et d'allocation des ressources nationales, Mme Yassine Fall, Directrice Régionale de l'UNIFEM qui a présenté le cadre politique des DSRPs avec l'exemple de la formulation du DSRP au Sénégal, Mme Litha Musiyimi_Ogana, Kenya, Centre africain pour le Renforcement des Pouvoirs, le Genre et le Plaidoyer (AC-EGA) qui s'est occupé de la formation en techniques de plaidoyer et de lobbying, Maréma Touré, Sénégal, Experte en Genre et Développement qui a animé une journée de formation en analyse genre, et MM. Mohau Pheko, Afrique du Sud, Directrice Exécutive du Réseau Genre et Commerce en Afrique (GENTA) qui a analysé, selon une perspective genre, les accords de commerce et l'Organisation Mondiale du Commerce de même que la Nouvelle Initiative Africaine, Chérif Salif Sy, Sénégal, Conseiller Spécial du Président aux Affaires Economiques qui a donné une présentation sur la Nouvelle Initiative Africaine.

Le séminaire a réuni une cinquantaine de personnes venant des pays suivants : Afrique du Sud, Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte-d'Ivoire, Guinée Bissau, Kenya, Mali, République Démocratique du Congo, Tchad, Sénégal et Ouganda ainsi que des représentant(e)s des ministères de l'économie, des finances, du budget, de la promotion féminine ; conseillers techniques sur les questions économiques et commerciales ; parlementaires ; femmes économistes venant de la société civile, de centres de recherche ou d'universités ; journalistes travaillant sur les questions économiques au niveau national et régional ; représentantes d'organisations féminines ; représentantes de réseaux partenaires tels que l'Association des Femmes africaines pour la Recherche et le Développement (AFARD), le réseau Genre et Réformes Economiques en Afrique (GERA), le Réseau International sur le Genre et le Commerce (IGTN) et le réseau Femmes et Développement en Europe (WIDE).

A l'issue des travaux le Réseau des femmes africaines économistes a été créé. Mme Mariame Ouattara, Chargée des questions de genre au Ministère de l'Economie et des Finances du

Burkina a été élue Présidente du réseau. Mme Ouattara sera assistée dans ses nouvelles fonctions par une coordinatrice au niveau de chaque pays membre.

Les futures activités du réseau incluent des séminaires nationaux de planification stratégique, des forums nationaux avec les parlementaires sur l'intégration de la dimension genre dans les budgets nationaux, des consultations avec des ministères clés et la recherche et les publications dans divers domaines thématiques (exemple : travail impayé des femmes, femmes et statistiques etc.).

CLIN D'ŒIL SUR :

NDEYE SANCHEZ SECK, OIM-Dakar

Elle a 34 ans. Elle est depuis Janvier 2002 affectée au Département administratif au Bureau Régional de l'Organisation pour les Migrations Internationales (OIM) pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, sis au Point E à Dakar. Elle, c'est Mme Ndèye Sanchez Seck qui, avant d'arriver à l'OIM, a effectué beaucoup de « migrations ». A la seule différence qu'avec les nombreuses personnes en déplacement qu'elle assiste, ses allées et venues sont volontaires.

Après le baccalauréat, elle entame des études de Droit à l'Université d'Aix-en-Provence en France puis à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Après deux années de questionnements elle quitte Dakar pour les Etats Unis d'Amérique où elle entame des études en Tourisme et se perfectionne en Anglais.

De retour au bercail, elle intègre une grande compagnie aérienne qu'elle va quitter pour ensuite rejoindre une banque de la place. De là elle atterrit en Septembre 2000 à l'OIM, à la tête de l'Unité Logistique qui compte 12 agents. Là, elle s'occupe de tout ce qui est Achats, Sécurité, Fournitures, etc.

« Ici je trouve l'occasion de mettre en valeur tout ce que j'ai appris et aussi faire profiter à des gens de ma petite expérience ; quatre vingt pour cent des messages que j'envoie sont en Anglais et ne sais pas combien de personnes en détresse j'ai jusqu'ici assistées », déclare Ndèye. Elle négocie à longueur de journée avec les compagnies aériennes et autres partenaires.

« Au retour de chacune de mes missions, j'acquies une nouvelle expérience et c'est toujours avec un petit pincement au cœur que je les quitte, ces réfugiés », confie Ndèye pour qui ce genre de missions vous permet de relativiser les souffrances auxquelles vous êtes confrontées au quotidien.

Les contacts avec les personnes qui souffrent lui ont beaucoup apporté. Et c'est ainsi que c'est avec un réel plaisir qu'elle verrait l'instauration d'une Journée du Migrant à célébrer chaque année par la communauté internationale.

Ndèye pratique la gymnastique et la natation. Ses déplacements fréquents, les 40 heures par semaine n'affectent cependant pas tellement sa vie de famille qui, à chacun des retours de mission de Madame organise une « petite fête de retrouvailles ».

GILLES DIOP, PNUD - Dakar

Il a 41 ans révolus. Il y'a de cela 17 ans quand il a été recruté comme Secrétaire à la Section Administration/Finances du Bureau du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Il venait juste de décrocher, en 1985, son Baccalauréat de la série G (Comptabilité-Secrétariat). « Je n'ai pas hésité une seconde quand on m'a demandé de faire un essai au PNUD », se rappelle Gilles qui renchérit : « Qui est fou pour refuser d'aller travailler aux Nations Unies ? ».

Dans un coin perdu dans la Section, au milieu de ses dossiers à n'en plus finir, Gilles s'occupe de mille et une choses : paiement du personnel des agences, per diems, contrats, contribution des retraités au MIP, etc... ». Comment il se retrouve dans tout cela ? « Très simple, j'ai roulé ma bosse un peu partout dans le bureau ; au début je ne faisais que de la frappe, ensuite on m'a demandé de payer les bourses et depuis... ». Si ce ne sont pas les incessants appels téléphoniques, ce sont les regards anxieux et parfois interrogateurs de ces dizaines de personnes par jour qui font le pieds de grue dans le hall qui l'obligent à aller vite. Tous guettent « le parapheur parti pour la deuxième signature ». « C'est celui-là qui est le bon ; il vient enfin me débarrasser de ces nombreuses épines que j'ai chaque jour dans les pieds », rassure Gilles.

Ses principales préoccupations : la formation et des changements. Il aimerait pour cela voir comment les choses se passent dans d'autres bureaux du PNUD notamment au siège. Il aimerait également voir beaucoup de choses changer dans sa section : un matériel de travail plus efficace, beaucoup d'espace et surtout sa situation précaire dans laquelle il vit depuis 17 ans au service du PNUD qui le paye depuis lors sous des contrats OPS. « Les OPS m'ont l'air d'un Hop, on ne sait pas c'est pour quand, peut être pour demain, et avec cela vous voulez que je me marie ? ».

MOUVEMENT DU PERSONNEL :

Ils sont arrivés :

CINU

M. Toussaint KONGO-DOUDOU, Centrafrique, a été nommé en Août 2001, Directeur du Centre d'Information des Nations Unies (CINU).

OACI

M.A.K MENSAH, Ghana, Directeur Régional Adjoint. M. MENSAH a rejoint son poste en Mai 2001.

OIM

Messieurs **Thierno NGOM**, Chargé du personnel et de **Marcel GOUDIABI**, Standardiste/Réceptionniste.

OMS

M. DIOP Mohamed BOSS, Sénégal, Consultant national des activités relatives aux activités Programme Elargi de Vaccination (PEV) de routine.

Dr NGOM Mamadou, Sénégal, Consultant national, Chargé des Médicaments Essentiels et de la Pharmacie

Dr NDIAYE Abdoulaye Aziz, Sénégal, Consultant national, Chargé des activités de Lutte contre la Rougeole.

FNUAP/AP/ERT 1

Docteur Caroline FONCK, Belge, Conseillère Régionale en Santé de la Reproduction/Gestion.

Docteur Sibili YIBILI, Côte d'Ivoire, Conseiller Régional en Infection Sexuellement Transmissibles (IST/VIH/SIDA).

Guy Rino MEYERS, Belgique, Conseiller Régional en Santé de la Reproduction.

IDEP

M. Diéry SECK, Sénégal, occupe depuis le 1^{er} Mars 2002 le poste de Directeur de l'Institut Africain de Développement Economique et de Planification (IDEP)

PNUD

M. Mademba NDIAYE, Sénégal, a été nommé en mars 2002, Conseiller en Communication, Learning Manager du Bureau à Dakar du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

UIT

M. Koffi Samuel DEFKY, Coordonnateur du Centre Excellence, ESM/UIT (Union Internationale des Télécommunications).

Ils ont quitté :

FNUAP

M. Niangoran ESSAN, Côte d'Ivoire, Représentant du FNUAP depuis Août 1998

FNUAP/AP/ERT 1

Lise Rosendal OSTERGAARD, Danoise, JPO, Appui en Santé de la Reproduction des Jeunes, Genre et VIH/SIDA

Docteur Mamadou Pathé DIALLO, Conseiller en Santé de la Reproduction. Docteur DIALLO a été promu Représentant du FNUAP en Sierra Leone.

OACI

E. A. OLANAYAN, Nigéria, Directeur Adjoint était en poste à Dakar depuis 1991

D. RAMDOYAL, Ile Maurice, Expert Régional en Gestion des trafics aériens, en poste à Dakar depuis 1990.

PAM

M. Mahamat Kasser Badoui, Tchad, Représentant du PAM

PNUD

M. Moussa Elhadji Adam, Niger, Représentant Résident Adjoint, Directeur des Opérations depuis Juin 2000.

CELEBRATIONS

Journée internationale de la Femme, 8 Mars

L'Organisation des Nations Unies célèbre la Journée internationale de la femme depuis le 8 Mars 1975, Année internationale de la femme. En effet, c'est en 1977, l'Assemblée générale des Nations Unies a invité les Etats membres à proclamer, comme il conviendrait en fonction de leurs traditions et coutumes nationale, un jour de l'année, Journée des Nations Unies pour les Droits de la Femme et la Paix internationale, et a demandé à tous les Etats de s'efforcer de créer des conditions favorables à l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et à leur pleine participation, sur un pied d'égalité, au développement social. Cette initiative s'inscrivait dans l'esprit de l'Année internationale de la Femme (1975) et de la Décennie des Nations Unies pour la Femme (1976-1985), l'une et l'autre proclamées par l'Assemblée générale.

Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, 21 mars.

Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale est célébrée chaque année, le 21 mars, pour commémorer ce jour de 1960 où, à Sharpeville (Afrique du Sud), la police a ouvert le feu et tué 69 personnes lors d'une manifestation pacifique contre les lois relatives aux laissez-passer imposées par l'Apartheid. En proclamant en 1966 la journée internationale, l'Assemblée générale a engagé la communauté internationale à redoubler d'efforts pour éliminer toutes les formes de discrimination raciale (Résolution 2142-XXI).

Semaine de solidarité avec les peuples en lutte contre la terrorisme et la discrimination raciale (commençant le 21 mars).

Dans le cadre de son programme d'activités pour la première décennie de la lutte contre la discrimination raciale, l'Assemblée générale des Nations Unies a, par sa résolution 34/24 du 15 Novembre 1979, engagé les gouvernements à organiser chaque année une Semaine de solidarité avec les peuples en lutte contre le racisme et la discrimination raciale, commençant le 21 Mars.

Journée mondiale de l'Eau, 22 Mars

Par sa résolution 47/193 du 22 Décembre 1992, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé, le 22 mars, Journée mondiale de l'Eau. La célébration de cette journée a pour objet de faire connaître au public à quel point la mise en valeur des ressources en eau contribue à la productivité économique et au bien-être social.

COMITE DE REDACTION

SEN – ONU, Bulletin d'information du Système des Nations Unies au Sénégal, publié par le Centre d'Information des Nations Unies à Dakar (CINU), 12 Avenue Léopold Sédar Senghor, Immeuble UNESCO, 2 ème Etage, BP : 154, Tél : 221- 823 40 66, Fax : 221- 822 26 79,

E-mail : cinu.dakar@sentoosn.sn

Directeur de publication : Toussaint Kongo-Doudou, Directeur du Centre d'Information des Nations Unies

Coordination : Alioune Loum

Recherche documentaire : Amadou Guèye, Assistant de référence

Ont collaboré à ce numéro :

- . Minouche Alavo, UNICEF
- . Samba Gor Guèye, BANQUE MONDIALE
- . Diomansi Bomboté, UNESCO
- . Lala Diatta, FAO
- . Pape Jean Fall, ONUDI
- . Kahlifa Mbengue, OMS
- . Sidy Fall, OACI
- . Lucie Motuin, PNUCID
- . Tacko Ndiaye, UNIFEM
- . Nathalie Van Innis, FNUAP

Collaboration extérieure :

- . Julien SANE